

# *Le lien des chercheurs*



# *Cévenols*

N° 168

janvier à mars 2012



*La fin de la Cévenne*

*Elisabeth Bruguière, une protestante au couvent*

**N° 168 - Prix : 7 €**

*La garde nationale d'Anduze en 1831, poème satirique*

*Accueil des Républicains espagnols à Avèze (30)*

*Martel et Quatrefages et la « poterie paléolithique »*



9 770335 626008



## Sommaire

- P 3** Editorial
- P 4** **La fin de la Cévenne** par Jean Castan
- P 5** **Elisabeth Bruguière, une protestante au couvent**, par Jean-Gabriel Pieters
- P 9** **Poème satirique contre la Garde nationale d'Anduze en 1831**, par Marie-Lucy Dumas et Henri Depasse
- P 11** **Notes sur quelque Anduziens vilipendés** par Henri Depasse
- P 13** **La Garde nationale d'Anduze**, par Henri Depasse
- P 14** **L'accueil des Républicains espagnols à Avèze (30)** par Madeleine Souche, première partie
- P 22** **Martel et Quatre-fages : la poterie «paléolithique»**, par Olivier Poujol
- P 26** **Vie de l'association :** Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre à Cendras ; quelques règles pour les auteurs
- P 28** **Echanges :** Malgoirès, Concoules et Congenies par Hervé Abrieu
- P 29-30** **Compte-rendus de colloques :** Le colloque de St Gilles sur la Regordane, Premières rencontres autour de l'histoire locale les 8 et 9 octobre 2011 dans les salles du Château-Mairie de Barjac
- P 31** **A lire ou à consulter :** Vivre à la Roque sur Cèze au XVIIe et XVIIIe siècles p 31
- Annonces diverses**
- P 32 :** photos de l'Assemblée générale

### LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (Association créée en 1961)

Siège social : 3 Grand Rue  
30450 Génolhac

#### Fondateurs :

Jean Pellet (décédé en 1990),  
Pierre Richard (décédé en 1968),  
Jean-François Breton (décédé en 1985)

#### Présidents honoraires

Pierre A. Clément  
Yannick Chassin du Guerny

#### Bureau :

Présidente : Marie-Lucy Dumas  
Vice-Présidents : Pierre Chante,  
Michel Wiénin  
Secrétaire : Pierre Mouriès et  
Patrick Arnault  
Responsable de la communication :  
Cécile Coustès  
Trésorier : Paul Mazière et Louis  
Raymond

#### Conseil d'administration :

Patrick Arnault, Bernard Atger,  
Pierre Chante, Cécile Coustès,  
Marie-Lucy Dumas, Philippe  
Gaussent, Pierre Mouriès, Paul  
Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis  
Raymond, Pierre Rolland, Michel  
Sarrazin, Henri Teisserenc, Michel  
Wiénin.

#### Comité de Rédaction :

Bernard Atger, Jean Castan, An-  
dré Claveirole, Pierre A. Clément,  
Marie-Lucy Dumas, Jean- Gabriel  
Pieters, Marie-Claude Pontier, Pierre  
Rolland, Pauline Roux-Tatto, Mi-  
chel Wiénin

#### Conseil scientifique

Richard Bouziges, Patrick Cabanel,  
Gérard Caillat, Jean-Paul Chabrol,  
Philippe Charreyre, Jean-Bernard  
Elzière, Nicolas Faucherre, Rémi  
Noël, Olivier Poujol, Daniel Travier

#### Courrier postal :

L.C.C. Font-Vive, 3 Grand Rue,  
30450 Génolhac

**Courriel :** [contact@cevenols.com](mailto:contact@cevenols.com)

Publication trimestrielle  
éditée par L.C.C.-Font Vive  
La publication du Lien des  
Chercheurs Cévenols © est réalisée  
avec l'aide du Parc National des  
Cévennes et des communes de  
Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, des-  
sins, cartes, photographies est  
interdite, sauf accord de la Rédac-  
tion et de l'auteur.

#### Directrice de la publication :

Marie-Lucy Dumas

C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -

ISSN : 0335-6264

Imprimé par Com'impact impres-  
sion, 85 route d'Uzès, 30100 Alès

Dépôt légal : à parution

#### Site Internet :

<http://www.cevenols.com>

#### Tarifs

Abonnement sans adhé-  
sion : 24 € Abonnement +  
adhésion ordinaire : 27 €  
Abonnement + adhésion  
de soutien : 30 € minimum  
Adhésion sans abonnement : 5  
€ ou 8 € minimum (soutien)

Chèque bancaire ou postal (CCP  
compte 2000 14 C Montpellier),  
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,  
3 Grand-Rue 30450 Génolhac

## Editorial

### Après la traversée du gué , L.C.C. repart d'un bon pas

Le premier numéro de notre revue de l'année 2012 inaugure les changements que les deux assemblées générales extraordinaires de Potelières du 25 août et de Cendras du 3 décembre 2011 ont impulsés grâce à la mobilisation des adhérents qui, par leur présence et le nombre de pouvoirs reçus, ont manifesté unanimement leur désir que notre association continue son action dans le renouveau et le changement.

De nouveaux statuts ont été votés, un conseil d'administration composé de 14 personnes et un bureau ont été élus. Ce conseil d'administration intègre diverses personnalités du monde associatif, s'ouvre à des compétences nouvelles et représente l'éventail de nos adhérents des Cévenols et des non Cévenols, des anciens, des actifs, et des retraités et la jeune génération.

Le conseil d'administration souhaite que la revue continue d'aborder des questions d'histoire encore fraîches dans les mémoires, comme l'article sur l'accueil des réfugiés espagnols en 1939 que l'on peut lire dans ce numéro et qui nous replonge dans la problématique des Cévennes terre d'accueil. Notre revue réaffirme son intérêt pour toutes les questions des sciences humaines qui concernent les Cévennes : préhistoire, histoire, archéologie, géographie, langue d'oc, ethnologie, sociologie, patrimoine, mémoire orale ... Le Cévenol, la Cévenole, de longue date ou non, sur son territoire.

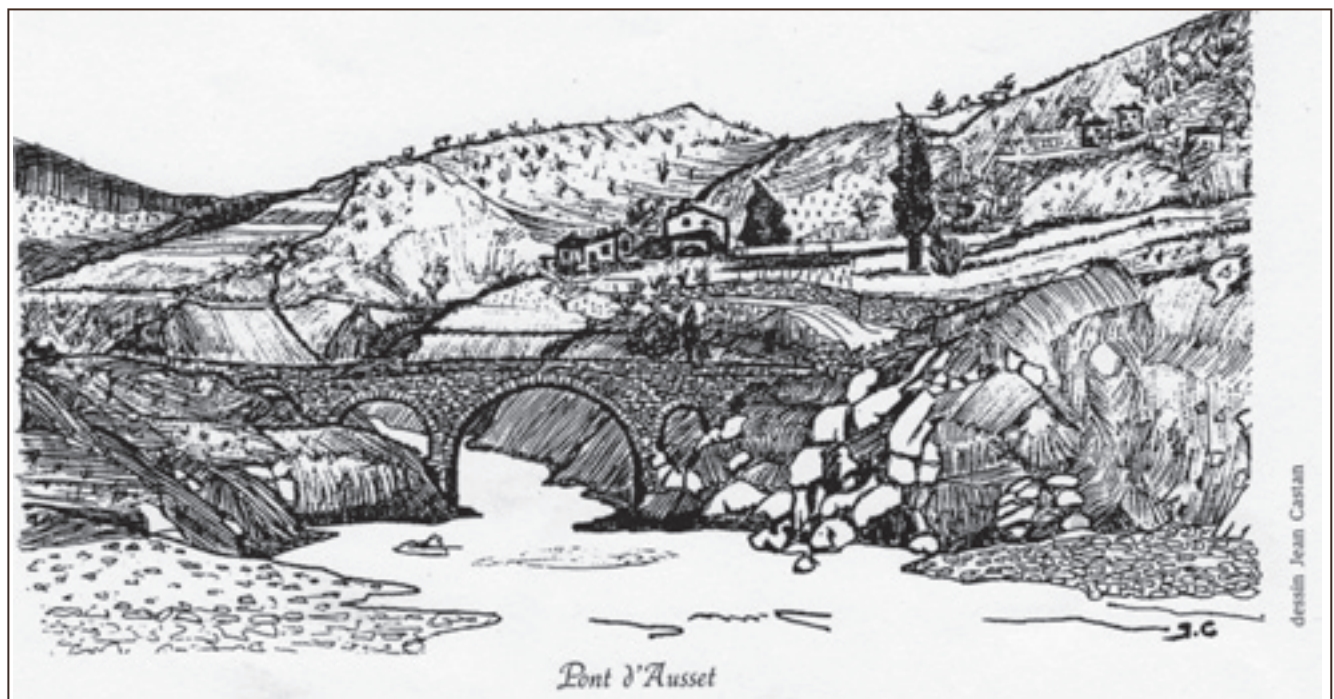
De ce fait nous voulons rendre compte des colloques et rencontres historiques concernant les Cévennes, continuer de vous proposer des ouvrages à lire ou à consulter, des fonds d'archives et des centres de documentation à découvrir et être en relation avec d'autres associations ou organismes qui travaillent sur les Cévennes.

Et nous aimerions, enfin, que le contenu de notre revue soit varié : articles courts, articles de fond plus longs, anecdotes, bibliographie, témoignages, échanges entre lecteurs et outils de recherche. De ce fait notre revue est complètement ouverte à de nouvelles plumes qui trouveront dans cette revue les quelques règles déontologiques et pratiques qui permettront, nous l'espérons, une fructueuse collaboration.

Marie-Lucy Dumas

#### *Illustrations :*

Page de couverture : hameau du Frontal sur ses faïsses, (Malons-et Elze 30), photo Jean-Pierre Souchon  
Ci-dessous un dessin de Jean Castan : Le pont d'Ausset à Saumane, à deux pas de l'Estréchure, a été construit dans les années 1698, dans le cadre de l'aménagement d'un des grands chemins de Basville. Il a été remplacé par le pont actuel. Ce croquis représente le premier pont d'Ausset avec dans le fond les montagnes dénudées.



# *La fin de la Cévenne*

par Jean Castan

En 1961, j'ai survolé la Cévenne (au singulier) à bord d'un Breguet Deux Ponts « Sahara », dont la grande trappe arrière était restée ouverte, volets déposés, pour effectuer un parachutage groupé. Ce gros transporteur métallique comprenait deux niveaux : supérieur pour les passagers, inférieur pour le fret, reliés par un escalier. Capable de décoller ou de se poser sur de très courtes distances, il avait des performances aéronautiques parfaites. Le Breguet Deux Ponts n'a jamais tué personne. Il a été le dernier gros quadrimoteur à hélices de l'Armée de l'Air.

Sachant qu'il ferait un léger changement de cap à la verticale de l'Aigoual, j'avais demandé au pilote de s'aligner au début sur la draille de l'Asclier. C'est ce qu'il fit. C'était l'hiver. Il faisait beau. La vue était dégagée. Le Breguet volait sous le plafond obligatoire des 3 000 pieds (disons 900 m).

Tournant le dos à la marche de l'avion, j'étais face à la trappe arrière. Respectant la règle, l'appareil perdait de la hauteur tout comme baissaient celles des crêtes. J'ai pu contempler un spectacle grandiose : la Vallée Borgne, pour commencer et à l'infini, les escaliers formés par les bancels encore intacts. Cela a duré dix minutes, ce qui fut court et aussi, long, avant de survoler le delta du Rhône. C'était, encore, la Cévenne d'antan. Était respectée la règle sacrée : la terre (rare) strictement réservée pour nourrir les hommes et leurs animaux, les murs épais du bâti sont posés sur la roche arasée. Aucune barrière ne s'opposait aux libres déplacements des habitants. La belle plaine de Saumane portait des prés, des vignes, des jardins et des vergers. La châtaigneraie était présente. Certains, vendant mas ou maisons, avaient quitté la vallée dont la population diminuait.

En 2011, la majorité des châtaigniers a cédé la place aux « bouscas ». La montagne est envahie par une végétation sauvage. Les hauts bancels s'écroulent, libérant pierres et terres qui viennent obstruer la route de la Vallée par forte précipitation comme on l'a vu récemment. Les bancels bas sont

des carrières de lauzes pillées par chacun. La plaine de Saumane est devenue un lotissement, chaque propriétaire s'enfermant dans un quadrilatère clos.

Certains, venus d'ailleurs, ignorant les usages, ont barré : sentiers, chemins vicinaux et départementales déclassées et encore praticables. L'antique combat pour la maîtrise de l'eau et de la terre, multimillénaire, est terminé. Il y a des irréductibles, des entrepreneurs, des artisans actifs et, même, un néo-cévenol qui a ressuscité le hameau d'Auzillargues. Après la dernière période glaciaire au début du néolithique, les pasteurs nomades devinrent alors agriculteurs éleveurs. Dans la Haute cévenne, c'est à partir des drailles, chemins des rennes d'abord et ensuite des moutons et des hommes, qu'ils descendirent à mi-pente vers l'eau et vers la terre.

C'est ce que montraient bien, à Saint-Marcel-de-Fonfouillouse (devenu Les Plantiers) : en 1550, la Grande Recherche Générale de l'évêché de Nîmes et en 1830, le cadastre napoléonien.

C'est l'âge d'or de la soie (un peu plus d'un siècle) qui fut à l'origine des actuels centres de localités dans la Haute Cévenne. Vivant en autarcie, les Cévenols ont façonné la Cévenne qui a fait de même pour eux. Ils ont créé une terre de refuge, d'accueil, et de liberté ! Ma vision n'est pas idyllique, le pays était dur. Il y avait ceux qui tenaient la terre et ceux qui n'avaient rien. Avec l'âge d'or des cocons, les filateurs ont édifié des fortunes, alors que les Cévenoles, les pieds dans l'humidité, les mains dans l'eau bouillante, trimaient sous une surveillance constante. Le contenu du règlement de la Maison Rouge de Saint-Jean-du-Gard est édifiant. Cependant, la Cévenne fut attachante. Toutes et tous l'ont créée dans un cadre réglementé, accepté, et respecté.

De 1961 à 2011, cinquante ans se sont écoulés et la Cévenne (au singulier) s'en est allée. Resteront les Cévennes, à la géométrie variable, avec leurs folklores touristiques. Cinquante ans, c'est beaucoup pour un homme, mais à l'échelle du monde, cela ne fait qu'un demi-siècle, ce qui n'est même pas une unité de mesure. Je le concède, c'est un cliché dont on peut discuter la durée, enfin, modérément. Ce minuscule demi-siècle a suffi pour que disparaisse la Cévenne dans l'indifférence générale.



# Élisabeth Bruguière, une protestante au couvent

par Jean-Gabriel Pieters, avec la participation  
de Martine Ancelin

Dans l'article « Une protestante à l'abbaye de Mercoire en 1705 » (LCC n° 163), on trouve la question suivante posée par Jacqueline Églin : « Des lecteurs savent-ils s'il y eut d'autres réformées envoyées à l'abbaye Notre-Dame de Mercoire ? ».

Or il se trouve qu'en octobre 2010, à l'occasion d'une séance de travail aux Archives Municipales d'Uzès, je fais allusion à l'abbaye de Mercoire. Aussitôt, l'archiviste me présente un dossier que lui avait remis Maguy Calvayrac, faisant état du séjour dans cette abbaye d'une certaine Isabeau alias Élisabeth Bruguière, fille de feu Pierre et d'Anne Meynier, née vers 1725, habitant Saint-Chaptes, laquelle Anne fut pour sa part enfermée un temps dans la tour de Constance. Je me souviens alors d'entretiens avec Maguy, il y a une dizaine d'années, à propos de cette affaire Meynier, ainsi que d'un résumé que mon épouse rédigea d'après une copie de document que Maguy nous montra, fruit de ses recherches à la SHPF, rue des Saints-Pères à Paris (le manuscrit 667).

Ce manuscrit 667 (baptisé « Mémoire de [Anne] Meynier ») avait enthousiasmé Charles Sagnier, lequel s'épancha à ce sujet dans une lettre du 24 novembre 1883 adressée à son ami Vielles. Il se proposait de le publier « comme il le méritait » dans la seconde édition de sa « Tour de Constance », laquelle ne verra jamais le jour. En quoi consiste ce manuscrit ?

## Élisabeth Bruguière à Notre-Dame de Mercoire

Il s'agissait d'un placet adressé en 1745 par Anne Meynier, veuve de Pierre Bruguière, au comte de Saint Florentin, ministre d'État.

En voici la synthèse, avec quelques extraits en italique, copiés sur l'original en mai 2011 : Pierre Bruguière, influencé par son frère Henry, fit peu avant sa mort un testament le favorisant et frustrant sa propre fille de son héritage. Dès que celle-ci eut atteint sa septième année, son oncle Henry la fit enlever de la maison paternelle pour l'envoyer à

l'abbaye de Mercoire, un monastère des montagnes du Gévaudan, situé loin de sa mère et de son grand-père.

*« Henry Bruguière oncle paternel de ma fille homme D esprit hardi et Intrigant Voyant la maladie Incurable de mon Epoux s aviza de semer et faire semer une telle zizanie Et dissention Entre nous deux que je feux obligée de sortir de la maison de mond Epoux quelque temps avant sa mort nous ayant rendus Irreconciliables, il le porta à Se venger Sur Son propre enfant des griefs qu il pretendoit avoir contre moy, au moyen d'un testament que mond Epoux fit non seulement de l'adveu de son pere mais sans doutte encore induit par luy à frustrer Sa propre fille de son heritage pour en favoriser le frere.*

*D'abord que ma fille eut atteint Sa Septieme année le meme Henry Bruguière ... va la confiner a l'abbeie de Mercoire dans la montagne du Gevaudan Eloigne de plus de vingt lieues de l'ayeul et de moy. »*

Mais au bout de trois ans, ce dernier demanda à son fils Henry « d'un ton à être obéi » de la lui ramener dans la maison :

*« Quelque dur et injuste que l'on soit, les sentiments de la nature et de l'equitte se reveillent de temps en temps | au bout de 3 ans cet ayeul voulant avoir sa petite fille aupres de luy comanda à ce fils d'un ton à être obei de luy ramener cette Enfant dans la maison ce qui fut executté.*

Cependant, très vite, un ordre du marquis de La Fare, alors commandant en Languedoc, arriva pour faire à nouveau conduire Élisabeth à l'abbaye de Mercoire, à l'insu de l'évêque d'Uzès qui n'aurait pas consenti qu'elle fût mise autre part que dans son diocèse. « Ses richesses et sa qualité de fermier général des droits et revenus de cette province donnaient [à Henry Bruguière] tous les accès qu'il pouvoit desirer ches le comandant de la province... » prétend sans aucune preuve Anne Meynier

*« la jeune fille qui avoit bien profité de l'excellente education qu'on donne dans ce monastere par ses amitiés et la continuelle attention qu'elle avoit a plaire à son ayeul devint plus suspecte que jamais à cet oncle qui ... obtint par des souterains qu'on n'a pu encore decouvrir (et même à l'insu de M l'eveque d Uzés) un ordre de M le Marquis de La Fare alors comandant en Lenguedoc pour faire traduire de nouveaux ma fille a l'abbeie de Mercoire quoy qu on n'aye aucune preuve constente de ce fait. on n'en peut cependant pas douter puisque la chose Etoit faite à l'insu de M l'eveque d Uzés qui n'auroit pas vraysemblablement consenti qu'on l'eut mise autre part qu'à Uzès. Ou tout au moins dans son dioceze et que le d. Henry Bruguière Etoit le sul qui avoit interet à Depejser Cét Enfant ... l'ayeul ni moi n'etions pas faches qu elle fut dans le couvent à profiter*

*d'une Bonne educations, ma peine étoit qu elle fut a une distance sy éloignée. »*

## **D'un couvent à l'autre**

Anne Meynier, cependant, afin de rapprocher sa fille d'elle, obtint un ordre du duc de Richelieu pour la faire transférer à l'abbaye d'Alais (en 1741), ensuite au monastère de la ville du Saint Esprit.

*« et d'ailleurs ayant sceu que cet oncle faisoit agir avec tout l'empressement possible pour sugerer à ma fille de se faire Religieuse ;j|obtints un ordre de M le duc de Richelieu pour la faire transferer a l abaje d'Alais et ensuite au monastere de la ville du St Esprit ou j| jettes à portée de la voir| »*

Mais après onze ans de couvent, Élisabeth est si lasse de cet emprisonnement qu'afin de le quitter, elle promet « tout ce qu'on veut à propos de la religion romaine » et Anne Meynier obtint un ordre du duc de Richelieu, le 26 décembre 1743, qui permet à sa fille de sortir du couvent.

*« ma fille parvenue à l'age de dix neuf ans s'ennuyant extremement d'une prison d'environ onze annee connoissant d'allieurs les tors qui luy avoient Estes faits dans sa plus tendre enfence ... fit agir, agit elle meme / promit tout ce qu'on voulut au sujet de la Religion romaine, qui faisoit l'especieux pretexte de sa captivitte et eut promis meme de recevoir la circonsision s'il etoit possible de l'administrer aux filles afin de voir finir la tyrannie qu'un oncle injuste avoit sy longtemps Exerce contre elle Et obtint un ordre de M le duc de Richelieu du 26 X<sup>bre</sup> 1743 qui lui permit de sortir du couvent ».*

Retournée chez elle, elle décide de suivre la religion de sa famille, bien qu'Anne Meynier se défende de l'y avoir contrainte.

*« dans la maison paternelle ses parents se sont contentés de l'exorter à coneitre et examiner avec toute l'attention possible tous les dogmes de la Religion Romaine et ceux de la Religion protestante après cet examen de suivre les mouvement que sa consience luy dicteroit. Elle a employé environ la moitié d'une année à cet examen, après quoy elle s'est déterminée à suivre les mêmes sentiment que ses père et mere à pratiquer les mêmes exercices de piété que son ayeul et ses oncles exercoient dans leurs maison »*

Elle resta environ un an chez elle, mais c'était compter sans les manigances de son oncle, qui selon Anne Meynier, ne l'a encouragée à pratiquer le culte protestant que pour pouvoir la faire retourner au couvent, avec une pension royale.

*« La crainte de luy voir incessamment un Espoux capable de luy faire rendre les fonds et les fruits d'un heritage de plus de vingt mille escus en fonds outre le mobilier luy a fait soulever tout ce que l'imagination luy a pu suggérer et a porte même son Isatiable cupidité jusque a faire solliciter une pension de 120 livres sur le tresor Royal pour se decharger d'autant sur l'entretien qu'il est obligé de luy fournir sur l'heritage de son prre, qu'il jouit paisiblement depuis 15 ans ».*

Et par ordre du Roy du 31 décembre 1744, Élisabeth fut enfermée dans le monastère de Notre-Dame d'Uzès le 17 janvier 1745 :

*De par le Roy*

*Il Est ordonné à m<sup>r</sup> De La Cour brigadier de La Maréchaussée a La Residence de Remoulins de S'assûrer de la Dem<sup>lle</sup> Elisabet Bruguiere demeurant au lieu de Chatte, et de la conduire dans le couvent des religieuses d'Uzez, de ce faire Sa Majeste donne pouvoir et Commission aud. Sieur de La Court par le present ordre.*

*fait à Versailles le XXXI Decembre 1744 Signé Louis Phelypeaux*

## **Élisabeth Bruguière à Notre-Dame d'Uzès**

Là, l'évêque d'Uzès vient la voir et Élisabeth l'assure que ses parents ne l'ont nullement contrainte, et que c'est elle-même qui a choisi la foi protestante et qu'il est inutile de la persécuter en l'enfermant au couvent. La jeune fille est manifestement révoltée, et revendique sa foi si bien qu'il

*« a esté défendu à toutes les religieuses à l'exception de la superieure d'avoir aucune conversation ni publique ni particuliere avec ma fille sur le sujet de la religion ».*

Anne Meynier se plaint encore que le Sr Guichard, prieur de Brués, proposa à Élisabeth la honteuse perspective de vieillir dans le monastère ou de « réparer par son mariage le debris d'une maison de la religion romaine, qu'une noble fénéantize a déjà delabré ». Elle supplie le Comte de Saint Florentin de mettre sa fille sous sa haute protection et de la faire reconduire à Saint-Chaptes.

Après avoir longuement remontré au Comte la fidélité au Roi de ses sujets protestants, elle le prie de faire enquêter auprès du commandant de la ville d'Uzès pour que celui-ci confirme ses dires.

## **Amours clandestines et procès**

Manifestement, la longue lettre d'Anne Meynier au

Comte de Florentin est sans effet. Élisabeth reste enfermée au couvent d'Uzès, où elle ne va pas rendre la vie facile à la mère supérieure !

Nous saurons ce qu'il lui advint grâce à un volumineux dossier des Archives de l'Hérault (1746-1753, 2 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier ! AD34 C), celui du procès de Jean Trinquelague, qui engrossa Élisabeth en son couvent, malgré toutes les précautions prises par la supérieure.

La famille d'Élisabeth arrangea un mariage entre elle et Jean Trinquelague, fils de Charles Trinquelague, avocat, et neveu de Jean Trinquelague, syndic du diocèse d'Uzès. Anne Meynier espérait obtenir l'accord de l'évêque, en raison de ce lien de famille, mais celui-ci avant d'y consentir voulait s'assurer de la conversion d'Élisabeth.

Les jeunes gens se plurent comme le dit la jeune fille à Monseigneur Lenain, intendant de justice, police et finances de Languedoc, chargé de faire le procès et d'en juger souverainement.

*« La famille du Sr Trinquelagues avoit agy et agissoit auprès de celle de la Suppliante pour faire agréer le Mariage de leur fils avec la Suppliante ; ce mariage estant Sortable, Il fut approuvé, conveûnu et arrêté ; le Sr Trinquelague Se donna de Soins, la Suppte le vit, elle en reçeut de Lettres et elle avouë qu'après un Certain Temps, elle ne le vit plus avec Indifférence, flatée que son Inclination S'accordat avec Son devoir, elle crut in'utile de Combattre un penchant que les vües des deux familles authorisoient. »*

Ils se virent clandestinement, échangèrent des lettres, leur fréquentation étant favorisée par la situation du couvent, jouté par plusieurs jardins particuliers, notamment par celui de l'oncle Jean Trinquelague, comme le montre le plan en annexe, dressé par commandement de Lenain. C'est à partir du jardin de l'oncle Jean que le jeune homme adossa une échelle au balcon du couvent, fit descendre Élisabeth, comme le dit le Procureur du Roy dans sa requête en plainte adressée au juge souverain :

*« [Le dit Trinquelaigues aîné alla un jour de nuit, et sur les Sept heures du soir dans le dit jardin, monta avec une echelle jusques a la hauteur du Balcon ou etoit la ditte Bruguiere, qui Luy fit part des difficultés que la superieure du dit couvent faisoit naître pour empêcher leur mariage, et le dit Trinquelaigues luy ayant repliqué que l unique moyen de faire disparaittre tous ces obstacles etoit de se laisser connoitre charnellement, La persuada de descendre au moyen de la ditte echelle dans le jardin de son oncle où il connut plusieurs fois charnellement La ditte Bruguiere, et la fit ensuite remonter dans le couvent par la même echelle ».*

Cependant, la mère supérieure se rendit compte de leur manège, fit cadenasser certaines fenêtres, fit intervenir l'évêque d'Uzès pour que les propriétaires des jardins en interdisent l'accès au jeune Jean. Devant ces obstacles, Jean demanda et obtint l'aide d'une sœur converse, du nom de Legale, pour échanger des courriers avec sa fiancée. Mais la sœur rapporta tout à la mère supérieure, qui lui conseilla de continuer à servir d'intermédiaire, tout en lui remettant les lettres échangées.

Selon l'accusation, cette sœur converse aurait été « assassinée » (en fait assommée) à coup de pierre par Jean Trainquelague, qui se serait rendu compte de la trahison. On lui administra l'extrême-onction.

Il apparut alors qu'Élisabeth était enceinte. Scandale ! Et Jean fut donc accusé d'avoir franchi la clôture du couvent, d'avoir séduit une pensionnaire, et d'avoir « assassiné » la nommée Legale, crimes passibles de la peine de mort ! L'intendant ordonna que l'on vérifiât cette grossesse, et à deux reprises, un médecin et une sage-femme l'examinèrent, la seconde fois à la veille de l'accouchement ! Élisabeth fut maintenue en prison à partir de son cinquième mois de grossesse, libérée le temps d'accoucher (confiée alors à son oncle Henry), puis elle retourna en prison pour attendre le jugement. Jean quant à lui avait quitté le pays.

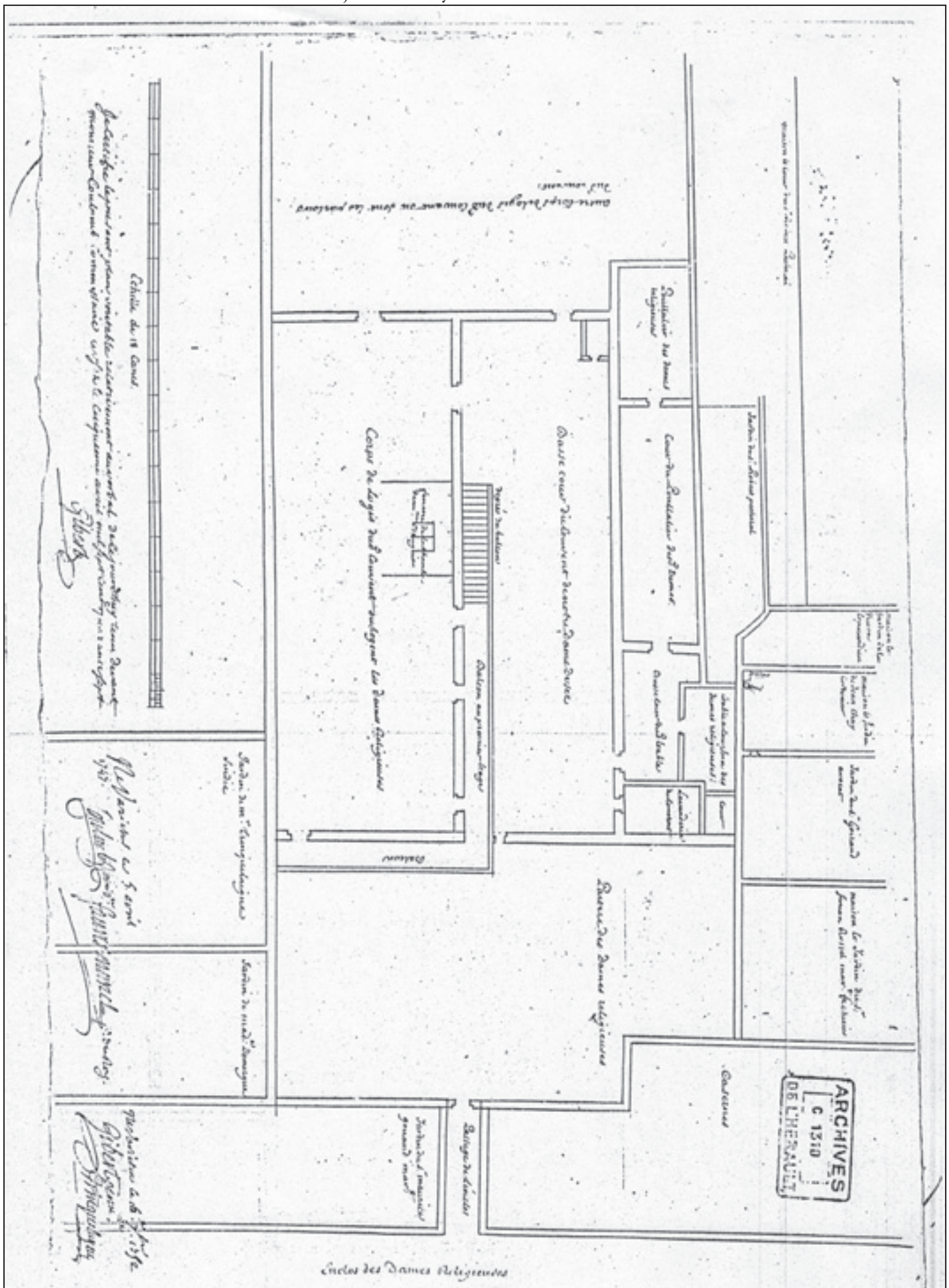
La défense argua que les preuves manquaient : le franchissement de la clôture n'était pas avéré (on sait qu'Élisabeth est sortie du couvent, mais personne n'a vu Jean à l'intérieur) ; « l'assassinat » n'était pas prouvé, la gravité de l'état de la nommée Legale avait en effet été exagérée (alors même qu'on la disait mourante, elle mangeait trois livres de raisin !) et personne n'avait pu certifier avoir reconnu l'agresseur ; la séduction n'était pas avérée non plus, puisque les parents étaient consentants.

Un premier jugement fut rendu par défaut et contumace, le 13 décembre 1747 : Jean Trinquelague est condamné à trois ans de bannissement, cinquante livres d'amende, et, conjointement avec Élisabeth aux dépens du procès. Un second jugement eut lieu le 20 janvier 1753, Jean étant alors emprisonné. Il le décharge de l'accusation « d'assassinat » de la nommée Legale, et le condamne à aumôner 50 livres aux pauvres de l'hôpital d'Uzès pour avoir rendu Élisabeth enceinte.

Charles, fils naturel d'Élisabeth Bruguière et de Jean Trinquelague, fut baptisé le 17 juillet 1747. Il fut suivi de nombreux petits Trinquelague, nés après le mariage de leurs parents, [d'après « Itinéraires protestants, tome II, Espace gardois, (dir. P. Cabanel), p. 289].



Annexe : Plan du couvent d'Uzès et des jardins mitoyens





# Poème satirique sur la Garde nationale d'Anduze

texte trouvé par Marie-Lucy Dumas,  
contributions de Henri Depasse

Dans le chartrier de Vielvic (Saint-André-Capcèze, Lozère) se trouve cette satire adressée par un auteur anonyme à M. le vicomte Charles François de Narbonne-Lara. Il est né à Florac le 28 août 1785 et décédera au château de Labahou (Anduze) le 20 avril 1855. Ce château, le domaine de Labahou ainsi que le domaine de Prafrance à Généralgues, appartiennent à son épouse Françoise-Rose-Anne Gaillère (°1786 -+ 1873). Ce couple, qui a un fils et une fille, est catholique et royaliste légitimiste.

Le vicomte est nommé maire d'Anduze par le pouvoir royal et installé le 7 juillet 1824. Il démissionne pour raison de santé le 9 août 1830 et est relevé de ses fonctions de maire par arrêté ministériel le 3 février 1831. Il se réfugie, un temps à Vielvic où sa famille possède une demeure familiale.

Les notes de référence, indiquées dans le poème, sont de l'auteur anonyme qui a voulu consoler ce maire destitué. Les noms cités par cet aristocrate indiquent que ces qualificatifs injurieux s'adressent tout spécialement aux bourgeois (soyeux, notaires, commerçants) et aux protestants connus (fils, père ou pasteurs) qui sont l'élite de cette ville d'Anduze. On y retrouve un bon nombre de descendants des signataires du cahier des doléances.

## Henri Depasse :

Qui serait l'auteur de cette satire ? Les nobles anduziens et catholiques ne courent pas les rues !

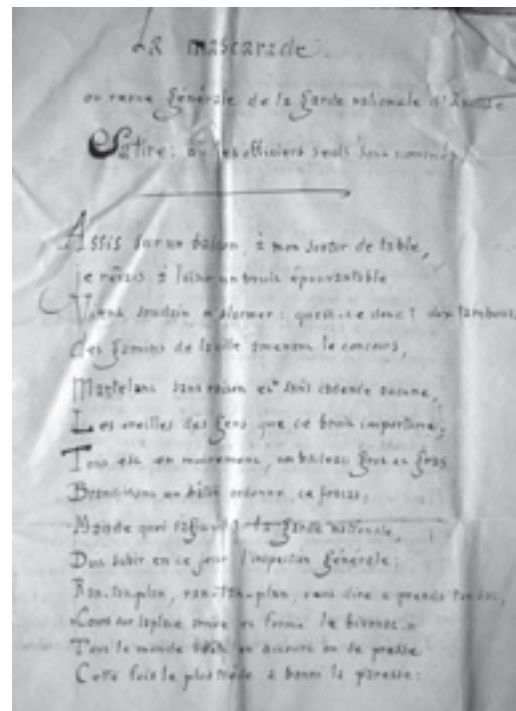
Daniel-François Hostalier (° Montpellier, 1768) ex-avocat au Parlement, ex-seigneur de Veirac (Anduze), ex-sous préfet de Narbonne, a été fait baron d'Empire en 1810 sous le nom d'Hostalier de Saint-Jean. En 1819, il vit au château de Veirac. J'ignore la date de son décès. Son fils unique Albin-Daniel-

Pierre (° Montpellier, + Anduze, 1847, 52 ans), est célibataire. Ils seraient plutôt bonapartistes.

Il y a aussi les deux frères Olivier, ex-seigneurs du Merlet, qui se donnent le titre de baron :

- Jean-Louis (° 1752 - + ?), ex-capitaine au Régiment de l'Artois, puis lieutenant de l'ouvrierie, vivant à Montpellier en 1819, sans postérité.

- Louis-Robert-Maurice (° 1755- + 1842), chef de bataillon, puis lieutenant-colonel au 90<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, habitant Les Mazes à Cardet. Son fils Félix-Saturnin (° 1811) est mort à Alès, père de deux filles.



## La mascarade

ou revue générale de la garde nationale d'Anduze  
satire : où les officiers seuls sont nommés

Assis sur un balcon, à mon sortir de table,  
Je rêvais à loisir, un bruit épouvantable  
Vient soudain m'alarmer : qu'est-ce donc ?  
Dix tambours,  
Des gamins de la ville amenant le concours,  
Martelant sans raison et sans cadence aucune,  
Les oreilles des gens que ce bruit importune ;  
Tout est en mouvement, un badaud gros et gras  
Brandissant un bâton ordonne de ce fracas ;  
Mais de quoi s'agit-il ? La garde nationale,  
Doit subir en ce jour l'inspection générale :  
Ran tan plan Ran tan plan, veut dire « prend ton

sac,  
 Cours sur la place arrive et forme le bivouac ».  
 Tout le monde obéit en accourant on se presse,  
 Cette fois le plus tiède a banni la paresse :  
 Déjà, les bataillons sont tous deux réunis,  
 Aux seuls ordres des chefs, le soldat est soumis.  
 Au centre on voit flotter cette ignoble bannière  
 Présent du roi Philippe et d'une couturière.  
 Le porteur dans le rang va, recule et revient ;  
 Il est ivre à mourir, un garde le soutient.  
 Mais Noguier, revêtu des insignes de maire,  
 S'avance à pas comptés<sup>1</sup> ce digne fonctionnaire,  
 Se frottant le menton et l'échine et les yeux  
 Contrefait à ravir le grand branle des gueux<sup>2</sup>  
 Cependant les soldats lui présentant les armes,  
 Et notre magistrat est ému jusqu'aux larmes ;  
 Il bégaie et quelques mots : courage (-che) mes amis  
 (-cha) !  
 Redoublons tous (-ch) de zèle (-che) et soyons (ch)  
 bien (-s) unis (-chu)  
 Jurons tous de mourir pour notre indépendance !  
 Nous le jurons !!! S'écrie la soldatesque engeance !  
 Vive la liberté !!! Vive l'égalité !!!<sup>3</sup>  
 De fortunes bientôt nous aurons parité !  
 Notre homme s'avançant d'une démarche fière,  
 Fait sa grande inspection, et devant et derrière<sup>4</sup>  
 Laissons le parcourir tous les rangs à loisir,  
 Pour nous examinons... Tel est notre plaisir.  
 Quel est ce premier chef que j'aperçois à gauche ?  
 C'est Drulhon l'impérit tout flétri de débauche<sup>5</sup>  
 Et cet autre joufflu commandant armes à bras ?  
 C'est Driole tout fier des talents qu'il n'a pas<sup>6</sup>  
 Chut on a commandé ! Mais Dieu quelle sottise,  
 Ah le pauvre Gaussain aura fait la bêtise<sup>7</sup>  
 Oh ! Quelles confusions... Qui fait serrer le rang  
 C'est un fameux bavard on le nomme Chabrand<sup>8</sup>  
 Qui voyons-nous encore ? Attendez, La Verduze,  
 Relevant les talons pour montrer sa parure,  
 D'Estienne l'effronté, Briançon l'indolent,  
 Lapierre l'idiot, Bufange l'insolent,  
 Bonifas le bandit, Gayraud le doctrinaire, Moutier  
 l'illuminé, Mazade le faussaire,  
 Bourguet le bredouilleur et l'ivrogne Alterac  
 Qui vient d'ensevelir dix verres de cognac.  
 Mais d'où sort ce major ? Quelles mines effroyables,  
 C'est Tessier l'usurier...  
 Quel homme détestable ! Et quel est ce ventre ?

C'est l'impudique André  
 Notaire sans talent et qui n'est point madré  
 Et ce bâton vêtu que relève un panache ?  
 C'est le fourbe Bernard oh ! la fière ganache  
 Où va-t-il se fourrer ! Et ce petit lapin  
 Qui va trotte menue ? C'est Rodier l'Harpagon. Et  
 ce jeune éventé ? Tiens n'est-ce pas Fontane ? Tout  
 près du sot Olieu qu'on peut appeler âne.  
 Fort bien mais voyez-vous parmi ces iroquois,  
 Capitaine Dupuy qui se mouche des doigts !  
 Voyez le pérorer, d'un air imperturbable,  
 Dire six fois qui dîne mais voici l'intraitable Cet  
 odieux Maurin, vil commis de l'octroi,  
 Qu'on dirait être excentré pour nous faire la loi :  
 Son confrère le suit : c'est Gibert l'imbécile,  
 Au ciel ! Je vois Piston, ce Piston âme vile ;  
 Homme de tout métier... Laissons ce malheureux  
 Ce calomniateur, ce serpent dangereux...  
 Considérons plutôt cette figure austère.  
 Mais ce pas Myrial si fier de caractère ?  
 Et ce grand réjouï qu'il me paraît si sot ?  
 Ah c'est Auguste Vigne arrogance est son lot  
 Oh est quel est ce flandrin ? L'impertinent Achille,  
 Comme tous les Tessier, la honte de la ville.  
 Après lui son neveu, Léon le dameret<sup>2</sup>  
 Le tolérant Pestel et Régis l'indiscret,  
 Et puis ce Corbessas a la mine farouche,  
 Cet Alphius Atger au regard triste et louche ! C'est  
 un Ardelion<sup>9</sup> il se nomme Chabaud  
 Il fut juge autrefois, s'étant montré parjure,  
 On la fait rapporteur pour venger cette injure.  
 t plus loin, n'est-ce pas l'insipide Gautier  
 Fils d'un rusé fripon, d'un vil banqueroutier ?  
 Quelle belle assurance un tel sujet nous offre !  
 Quoi nous n'avions pas vu l'insidieux Galoffre  
 Galoffre !! Ce nom seul alarme la pudeur  
 Il est connu de tous pour un fier séducteur.  
 Oh comment ose-t-il ? Chut la cavalerie,  
 Tra, tra, patri patra, Dieu quelle momerie !  
 Qui sont ces damoiseaux aussi drôlement montés  
 ? Ce sont tous des héros... Héros de Cervantès<sup>10</sup>  
 Tous de vrais chevaliers de la triste figure  
 Cinq d'entre eux ont surtout de Sancho la tournure  
 On commande ! Écoutez ! Cavalier en avant !  
 Verrait-il par hasard quelques moulins à vent<sup>11</sup>  
 Ah ! J'aperçois le chef d'une troupe si fier,  
 C'est encore un Tessier, lâche concubinaire :



Voyez donc ce faquin, pétri de sot orgueil  
 Il va, court, disparaît comme un léger chevreuil.  
 Mais je vois se mouvoir la colonne civique,  
 N'examinons plus rien, écoutant la musique. Peste  
 soit de l'accord ! Quel tintamarre affreux !  
 Sont-ce là Bonamy les sons harmonieux 12  
 Je ne puis plus tenir ma foi je me retire,  
 Mais non... La garde part...  
 Grand Dieu je respire !

**Notes de l'auteur de la satire** (orthographe de son cru)

1 - Noguier et surnommé Pécouké, étymologie de pas comptés

2 - Il a cette habitude de se frotter le menton contre la cravate, et les épaules contre les vêtements, à cause du prurit que lui a laissé une gale invétérée, cette singularité, jointe au défaut de langue qu'il a, lui donne l'air le plus grotesque et le plus ridicule.

3 - Notez bien qu'ils ne crient pas Vive Philippe quoique fils de l'égalité.

4 - A-t-on jamais vu un maire faire l'inspection d'armes !

5 - Impérit : sans talents comme aussi sans moyens pécuniaires, Drulhon parti pour l'armée comme remplaçant, parvint au grade d'adjudant sous-officier, est aujourd'hui chef de bataillon de la garde nationale d'Anduze... Le colonel n'étant pas encore nommé il en remplit les fonctions du reste il est un mauvais chapelier de son métier.

6 - Driole : autre adjudant sous-officier dans la ligne, nommé chef de bataillon de la garde nationale, il croit avoir des talents particuliers pour le commandement et tout son mérite consiste dans sa voix de stentor, voix terrible qui arrête les passants lorsqu'il beugle au pétrin, car il est mitron de son métier.

7 - Adjudant-major, il n'a jamais servi dans la ligne... Orfèvre

8 - Chabrand ; idem faiseur de bas les quatre champions que l'on vient de nommer gouvernent la ville

9 - Il y a à Rome dit un auteur ancien, une espèce de gens nommés Dardelion qui sont toujours en mouvement, sans savoir pourquoi, qui sans avoir à faire sont toujours très occupés qui se mettent hors d'haleine sans raison, qui faisant beaucoup ne font rien, se tourmentent eux-mêmes et incommode

toujours les autres... À ce portrait reconnaissez-vous l'homme ?

10 - Cervantès auteur de Don Quichotte.

11 - Le héros ridicule de Cervantès, se battit contre des moulins à vent qu'ils prenaient pour des géants.

12 - Bonamy nom d'un chef de musique de la garde nationale d'Anduze.

Une deuxième copie adressée par l'auteur royaliste homme d'honneur et de probité à M. le vicomte de Narbonne Lara : il désire bien vivement pouvoir réussir à l'égayer un instant au sujet des originaux qui font le sujet de la pièce. La première a été adressée à M. Chabrol receveur de l'enregistrement à Anduze, quelques changements ont été faits dans celle-ci. Il ne conviendrait pas de donner de la publicité à cet écrit, les royalistes d'Anduze si peu nombreux seraient trop individuellement accusés.

Source : Charrier de Vielvic, liasse F 3

## *Notes sur quelques Anduziens vilipendés*

par Henri Depasse

Les pasteurs, fils de pasteurs ou pères de pasteurs et membres éminents du consistoire

Mirial Scipion (1781 - 1822 Anduze) : Capitaine, juge de paix, l'un des fils de Mirial Jean (1754 Lassel - 1822 Anduze), pasteur clandestin dès 1776, pasteur concordataire à Anduze (1803-1822).

Chabrand, Louis père (°1792, Anduze) : Lieutenant, petit-fils de David Chabrand (° 1730, Anduze), dit La Chapelle ou Veyrac, pasteur clandestin 1745-1760 ?)

Bonifas-Cabane, Michel : (1780-1863 Anduze) : Capitaine : C'est son frère César (1794-1855, Anduze), pasteur, qui aura deux fils pasteurs : Ernest (1826-1859) et Louis Émilien François (1836-1878)

Ernest Rodier de Labruguière (1800-1887), petit-fils d'Antoine Rodier de Labruguière qui est capitaine, et sera conseiller presbytéral, municipal, d'arrondissement et général. Membre de l'Académie de Nîmes, maire de Saint-Nazaire-des-Gardies.

Les cultivateurs aisés

Driolle Louis : Né à Anduze en 1789 (+ 1846, Anduze), fils de Louis, propriétaire cultivateur à

Labahou. Il a servi comme sous-lieutenant dans l'Armée impériale. En 1838, il sera choisi comme diacre de l'Église réformée. Sa fille Alix, épousera en 1841 Philippe Canonge, de Lédignan, alors aspirant au notariat.

Bourguet Louis (1800-1874) : Sous-lieutenant. Cultivateur à Driolle (Anduze).

Les soyeux :

La filature de soie d'Auguste Atger est attestée en 1825.

Atger, Auguste (1797-1881 Anduze) : Filateur, époux de Louise Galoffre, d'une famille de fabricants de chapeaux, n'est pas officier de la garde. C'est Atger, Daniel-César (1790-1863) qui est sous-lieutenant ; fabricant de bas, il sera filateur.

Bernard-Atger, César : Filateur, ou son fils Antoine-César, filateur, greffier du tribunal de commerce (1842).

Bernard et Corbessas : en 1825 mise en activité de la chaudière de la filature Daniel Corbessas.

Drulhon Pierre : né à Anduze en 1790, fils d'André, marchand de soie. Négociant. A été adjudant, puis sous-lieutenant dans l'Armée impériale, ayant servi au 18<sup>e</sup> Régiment de Ligne. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Il deviendra commissaire de police à Nîmes. En secondes noces, il a épousé Émilie Wehrlin, née à Lausanne, directrice d'une pension à Anduze.

Gautier David (° Montpellier-1885 Anduze) : Sous-lieutenant, célibataire, filateur, failli en 1872, fils de Jacques, fabricant de chapeaux, juge au tribunal de commerce, qui sera en 1854 le chef de l'unique bataillon de la Garde d'Anduze.

Professions diverses

Corbessas Étienne : Sous-lieutenant, d'une famille de tanneurs du Faubourg du Pont.

Gaussaint Jean-Louis : Né à Anduze en 1787 (+1882, Algérie), lieutenant, joaillier bijoutier, fils et père de bijoutiers. Juge au tribunal de commerce (1842). Son fils Louis-François épouse Célestine Miergue, fille de médecin.

Bourguet Hercule (+ 1878) : Sous-lieutenant. Négociant.

Les signataires ou descendants du cahier de doléances cités dans cette satire :

Mazade Émile (1796-+après 1866) : Capitaine, avocat, négociant, propriétaire, conseiller municipal, célibataire. En 1852, sera condamné, puis gracié, pour sa participation à l'insurrection anti-bonapar-

tiste gardoise de la Nouvelle Montagne. (Cf : LCC N° 120 : H. Depasse : « À Anduze : la « Nouvelle Montagne » se soulève. »)

Fontane Théodore (1806-1883) : Sous-lieutenant. Propriétaire et négociant. Diacre réformé (1833). Banquier à Alès (1844). Juge suppléant au tribunal de commerce.

Moutier César (1795-1850) : Lieutenant, propriétaire. Sera le chef cantonal de la société secrète anti-bonapartiste « La Nouvelle Montagne ».

Teissier Achille (1780-1856) : Capitaine, négociant, futur banquier, sera trésorier de la Société biblique d'Anduze, et son frère Antoine, négociant, capitaine, leur neveu Léon (1805-1860), lieutenant, futur négociant à Lyon.

Les autorités municipales en 1831

Le maire qui succède au vicomte, est Étienne Noguier (° Anduze, 10-12-1770), filateur protestant, qui sera maire de 1831 à 1846. Il est père de deux fils et d'une fille Jeanne-Julie-Caroline (1795-1867), épouse d'Alexandre Soulier (° Sauve 1765 -+ Anduze 1-6-1855), pasteur d'Anduze de 1804 à sa mort.

Maurin, Jacques (1809-1878) : Lieutenant. Épiciers, fils d'épiciers.

Le commis de l'octroi et son collègue Gibert, Gibert, Étienne : Lieutenant. Cette famille est originaire du Crès (Boisset).

Chabrol receveur de l'enregistrement (catholique).

Chabrol, Louis : Sous-lieutenant.

Le receveur de l'enregistrement : Ovide Chabrol (+ 1832, Anduze), catholique, n'est pas officier de la garde.

Galoffre, Bernard, Fontane fils greffier. Galoffre, François-Teissier (1805-1846) : Lieutenant. Fabricant de chapeaux, conseiller municipal. Célibataire.





# *La Garde nationale d'Anduze en 1831*

par **Henri Depasse**

La Garde Nationale Française, dissoute en 1827, est réorganisée par la loi du 24 février 1830, promulguée le 25 mars suivant. Elle est constituée de Légions.

La Légion des cantons d'Anduze et de Lédignan est commandée par Louis-Frédéric-Gaston d'Azémar (° 1793, château Chirac, Bagard), ancien officier de dragons et orléaniste convaincu. À Paris le 6 janvier 1831, ce dernier reçoit le drapeau de la Légion des mains de Louis-Philippe Ier, roi des Français et le confiera à Étienne Noguier, maire d'Anduze.

Cette Légion est constituée de trois bataillons : deux du canton d'Anduze et un du canton de Lédignan. À Anduze, un bataillon est formé d'hommes du bas de la ville, des banlieues nord et est, ainsi que du Faubourg du pont. L'autre bataillon est formé d'hommes du haut de la ville et des banlieues sud et ouest. Chaque bataillon compte six compagnies de 70 hommes : une de grenadiers, une de voltigeurs, quatre de chasseurs. Anduze fournit aussi un corps de 21 cavaliers, un corps de 7 sapeurs et une musique. Le cadre de chaque bataillon comprend : un chef de bataillon, un officier porte-drapeau, 6 capitaines, 6 lieutenants, 12 sous-lieutenants ; chaque compagnie est encadrée par un capitaine, un lieutenant, 2 sous-lieutenants, un sergent-major, 4 sergents et 8 caporaux.

Les membres de la Garde sont choisis parmi les hommes valides, âgés de 20 à 60 ans, payant un impôt foncier et capables de se payer un uniforme. Les officiers supérieurs sont nommés par le roi, parmi des candidats élus. Les officiers subalternes sont élus par les membres de leur bataillon. Les sous-officiers et caporaux par les membres de leurs compagnies.

En 1834, étant donné qu'il y a moins de 1 000 hommes aptes au service, le Conseil municipal dé-

cide de ne conserver qu'un seul bataillon, composé de six compagnies et d'un escadron de cavalerie.

Je possède la liste de 51 des 52 officiers des deux bataillons et des renseignements biographiques sur la plupart de ces Anduziens. À quelques exceptions près, tel Piston, capitaine, et Chabaud, lieutenant, les officiers sont protestants, la population anduzienne étant protestante à 85%.

La première inspection et le défilé de la nouvelle Garde Nationale d'Anduze, objet de la satire anonyme, a lieu le 9 janvier 1831 lors « d'une fête de la Garde Nationale », organisée à Anduze par la mairie. Les deux bataillons d'Anduze et celui de Lédignan se rassemblent sur le Plan de Brie : à cette date, les gardes n'ont ni uniformes, ni armes. Après la réception des autorités à la mairie, les banquets aux nombreux toasts, les 2 000 gardes sont rassemblés sur le gravier du Gardon : remise du drapeau, discours du maire Étienne Noguier, prestations de serment collectives par compagnie, défilé des troupes devant les autorités, puis dans la ville pavoisée. Pour conclure, discours de satisfaction du sous-préfet devant la mairie. Le soir : illumination générale de la ville.

Source : archives communales d'Anduze D4

Horace Vernet : costume de garde national en 1831  
source : Wikipédia



# *L'accueil des Républicains espagnols dans la commune d'Avèze (Gard)*

Ière partie

par **Madeleine Souche**

Après la défaite des Républicains espagnols, les vaincus de la Guerre civile se pressent aux frontières françaises. Au Perthus, un flot d'environ 500 000 personnes, soldats républicains, miliciens, membres des Brigades internationales, femmes, vieillards, enfants, soldats blessés, refoulés par la poussée des troupes franquistes appuyées par l'artillerie fasciste et l'aviation d'Hitler, affluent vers la France. C'est *La Retirada* qui submerge la côte des Pyrénées-Orientales. Certains réfugiés, les personnes âgées, les femmes et les enfants sont envoyés dans des départements non frontaliers comme le Gard.

Dès le 31 janvier, le conseil municipal d'Avèze qui a reçu la visite de l'ingénieur-adjoint du service vicinal « venu lui demander s'il ne pourrait pas mettre la salle du Foyer des Campagnes à la disposition de l'autorité préfectorale en vue d'héberger des réfugiés espagnols a donné son consentement mais ne prend pas en charge les frais qui pourront en résulter.<sup>1</sup> »

## *Les réfugiés dans l'arrondissement du Vigan*

2 459 réfugiés républicains espagnols sont acheminés dans le Gard par différents convois et 2 087 confiés à des centres d'hébergement dans les arrondissements d'Alès, du Vigan et la ville d'Anduze.

Le 25 février, le sous-préfet du Vigan, Jacques Ravail, fait le compte des réfugiés arrivés dans son arrondissement en deux contingents : le premier de 377 réfugiés, le second de 536, au total 925 réfugiés à cause de quelques arrivées supplémentaires. Il s'agit de 442 femmes de 17 ans au

1 Archives municipales d'Avèze (AMA).

moins, de 364 enfants, de 83 hommes valides de 17 à 50 ans et de 36 vieillards ou blessés. Il y a eu deux rapatriements, quelques décès, quelques hospitalisations et quelques départs à l'étranger qui diminuent ce chiffre global.

Les réfugiés espagnols ont été répartis dans différentes communes : Le Vigan (415), où ils ont été logés en partie à la prison désaffectée et en partie dans un immeuble communal dit « La Ganterie » et Saint-Hippolyte-du-Fort (308), où l'on utilise les locaux de l'ancien fort, ont reçu les plus forts contingents. Avèze vient ensuite avec 70 réfugiés, puis Valleraugue (62), Lassalle (41), Cros (43), Monoblet (39), Montdardier (30) et Pompignan (25)<sup>2</sup>. Les réfugiés ont droit à un contrôle médical dès leur arrivée, les résultats des vaccinations antivarioliques pratiquées à la frontière sont vérifiés et les personnes qui n'ont pas été vaccinées, le sont lors de ces visites<sup>3</sup>. On vaccine aussi les réfugiés contre la diphtérie<sup>4</sup>. Les cas de gale (peu nombreux) sont traités et le linge et les vêtements désinfectés. À Avèze, dès le 16 février, les Espagnols ont droit à l'Assistance médicale gratuite du département<sup>5</sup> et reçoivent des bons de consultation ou de visite par les docteurs Clarou et Laget, du Vigan.

## *Les réfugiés d'Avèze*

On connaît, en recoupant les informations diverses, carnets de visites médicales, listes demandées par les autorités préfectorales, informations individuelles..., les réfugiés d'Avèze, puisqu'on recense sûrement presque une centaine de noms. Ils ne sont pas tous arrivés en même temps<sup>6</sup>. Ce sont les femmes et les enfants qui ont été envoyés dans les départements non frontaliers. La moyenne

2 Archives départementales du Gard (ADG) 4 M 639.

3 La vaccination antivariolique est obligatoire en France depuis la loi du 15 février 1902.

4 La vaccination diphtérique est obligatoire en France depuis la loi du 25 juin 1938 pour l'ensemble de la population au cours de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> année.

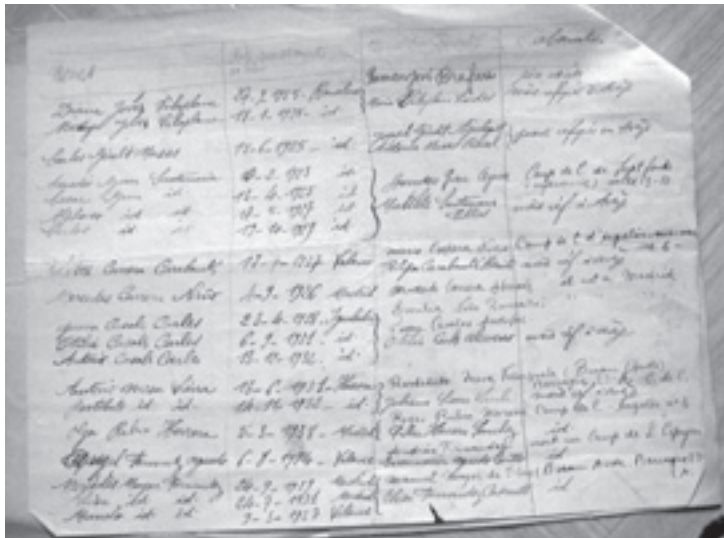
5 Archives municipales d'Avèze (AMA). Les départements ont un budget d'Assistance médicale gratuite. La **loi du 15 juillet 1893** crée l'Assistance Médicale gratuite (AMG), permettant aux malades les plus pauvres (malades, vieillards et infirmes privés de ressource) de bénéficier d'un accès gratuit aux soins de santé.

6 AMA. La famille Ramos est arrivée en deux groupes les 8 et 9 février, au Vigan. Ramos, ses deux enfants et ses nièces ; sa femme et sa belle-sœur sont arrivées le lendemain.



d'âge est de 23 ans. Le groupe est essentiellement féminin ; on compte d'abord 75 personnes dont 53 femmes. Quelques-unes seulement ont entre 60 et 50 ans, une quarantaine entre 50 et 20 ans, il y a 10 fillettes, 10 adolescentes ou jeunes filles. Le groupe compte seulement une dizaine d'hommes, âgés de plus de 40 ans et 12 garçons dont 8 enfants et 3 adolescents. 27 ont moins de 18 ans.

**Figure 1 : liste des réfugiés**



Les Catalans sont les plus nombreux : 25 viennent de Barcelone, 9 de Valence, et des autres territoires catalans ; au total une bonne trentaine de Catalans<sup>7</sup>. Il y a 15 Madrilènes, 5 Andalous, 2 Aragonais, 3 personnes sont nées à Santander, capitale de la Cantabrie, au nord de l'Espagne.

Plusieurs familles ont été disloquées par la guerre parce que le chef de famille est mort, c'est le cas de celle de Maria Lordes Vilaplana qui est à Avèze avec ses deux filles Diana et Myreia ; le père d'Angel Fernandez Aguduo, lui est mort au camp de Saint-Cyprien. Dans d'autres cas, ceux de Juana et Otilia Casales Carles et de Mercedes Carrera Ninez, le père est à Madrid ; ou bien il est interné dans un camp en France, à Argelès<sup>8</sup> (3), à Bram<sup>9</sup>

7 Une famille d'Igualada, Comarque d'Anoia, située à 60 km environ de Barcelone, 2 Majorquines, une réfugiée de Montgai...

8 Argelès-sur-Mer (P.-O.). Le camp organisé sur la plage en février 1939 a accueilli près de 80 000 réfugiés dans des conditions dramatiques.

9 Bram (Aude). Ce camp avait été édifié sur un vaste terrain

(3) ou à Sepfonds<sup>10</sup> (2). Quelques femmes sont veuves. Quelques familles sont complètes : celles de Juan Arroquia Herrera, de Manuel Cubero Garcia, d'Agustin Ramos et d'Arturo Ramos Garcia, son frère, qui sort du camp de Bram le 1<sup>er</sup> juillet peut rejoindre sa femme et ses enfants à Avèze.

Lorsque le 12 mai, le sous préfet demande une liste des réfugiés de sexe masculin avec leur profession en Espagne<sup>11</sup>, elle révèle que ces familles sont celles de la Direction de la Poste de la République espagnole. L'Andalou Juan Arroquia Herrera (Jaén, 1899 - Madrid, 1969) appartenait au *Partido Republicano Radical* de Martínez Barrio<sup>12</sup>, après les élections de février 1936, il fut nommé Administrateur général de la poste de Jaèn et Directeur général en décembre 1937 et il le resta jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne<sup>13</sup>. Il signe « Ancien directeur général des postes d'Espagne », Agustín Ramos, Madrilène, était Chef du Service International à la Direction générale des Postes, Manuel Cubero Garcia, Madrilène également, signe « Chef des Postes et secrétaire de Mr le Directeur général » et Arturo Ramos<sup>14</sup> « ex-chef de Bureau à la Direction générale des Postes. La mairie louait un petit appartement dans la maison Doulcier à Rochebelle pour Juan Arroquia<sup>15</sup>, c'est de là qu'ils rédigent leur texte de remerciements au maire de la Commune aux autorités françaises. Il y a aussi à Avèze un militaire républicain, le commandant Guevara qui logeait à l'hôtel Soulier et un boucher Giralt et son fils, né à Barcelone. Les sœurs Jaumendreu étaient, l'une dactylo à la Généralité de Catalogne, l'autre couturière.

de 12 hectares situé sur la commune de MONTREAL. Il comportait 165 baraques en bois et abritait de 10 000 à 15 000 internés, en grande partie des civils et des vieillards

10 Le camp de Septfonds (Tarn-et-Garonne) reçoit quinze à seize mille réfugiés espagnols, à partir de mars 1939.

11 AMA.

12 Parti né en 1934 et dirigé par Martinez Barrio qui est né d'une scission du parti radical de Leroux.

13 [www.aemic.org/assets/.../Juan\\_Carlos\\_Bordes\\_Cuadernos\\_de\\_AEMIC](http://www.aemic.org/assets/.../Juan_Carlos_Bordes_Cuadernos_de_AEMIC) El exilio postal de 1939.

14 Qui arrive de Bram, le 1<sup>er</sup> juillet.

15 AMA. La mairie est autorisée à louer « un local pour Monsieur Arroquia et sa famille, maison Doulcier à raison de 60 francs par mois (c'est pas cher). [...] À faire blanchir les deux pièces (seuls les murs) et à fournir de menus objets de cuisine (ustensiles simplifiés). Nous avons obtenu gracieusement lits, cuisinières. »

## *Des rapports harmonieux avec la population cévenole*

Madame Josette Gros, souvent que Mme Soulier, l'hôtelière, avait préparé une grande soupe à l'arrivée de l'autobus des réfugiés et que ses voisins Roussy<sup>16</sup> ainsi que le pasteur Barral<sup>17</sup> avaient accueilli des réfugiés.

Le 25 février 1939, le sous-préfet du Vigan, Jacques Ravail, évalue positivement l'accueil fait par les Cévenols :

«D'une façon générale les populations locales ont réservé aux réfugiés un accueil cordial. Exception faite du refus apporté par certains maires et diverses entreprises industrielles aux demandes de locaux qui leur avaient été adressées, un élan de générosité s'est manifesté envers surtout les femmes et les enfants dont l'état misérable ne pouvait laisser personne insensible. C'est ainsi qu'un Comité s'est constitué au Vigan pour distribuer aux nécessiteux, vêtements, denrées et objets de première nécessité qui ont afflué rapidement. De nombreuses initiatives privées continuent à apporter aux Espagnols un réconfort, une aide et un soulagement fort appréciable.»

En résumé les habitants ne considèrent pas les réfugiés comme indésirables mais comme des malheureux envers lesquels ils estiment devoir remplir un devoir d'humanité et de charité<sup>18</sup>.

Quant aux Républicains espagnols :

«En contrepartie, l'attitude des réfugiés espagnols est extrêmement correcte. Tous ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et je puis dire que j'ai reçu, à plusieurs reprises et de nombre d'entre eux, des remerciements très vifs.<sup>19</sup> [...] Beaucoup souhaiteraient voir accepter les requêtes présentées par des parents ou amis tendant à les héberger à leur domicile en d'autres départements. Mais, à part quelques impatiences, ils se soumettent de bonne grâce à la réglementation qui leur est imposée. [...]

16 M. Pierre Roussy, Lyonnais, était contremaître à l'usine de Saint-Euzéby.

17 Pasteur de l'Église réformée à Avèze.

18 ADG. 4 M 639

19 Le rapport du préfet reprend celui du sous-préfet : « Dans certains centres (région viganaise notamment) ils ont fait part de leur gratitude aux autorités locales. »

tous les réfugiés parlant ou comprenant la langue française ont rendu les plus grands services aux autorités locales et se tiennent constamment à leur disposition pour faciliter leur tâche. [...]

Je me permettrais en conclusion de signaler que l'absence d'incidents est due plus à l'état d'esprit des réfugiés qu'à la surveillance qui peut les entourer, celle-ci étant fort difficile dans les communes autres que les chefs-lieux de canton, dépourvues de gendarmerie, et très délicate en dehors d'un véritable régime militaire auquel ne peuvent être soumis les femmes et les enfants<sup>20</sup>.»

Le 15 mai 39, le préfet du Gard, dans la synthèse des rapports des sous-préfets, signale « la bonne impression » qu'il a rapportée des visites des différents centres et apporte quelques nuances : « Le mécontentement d'un certain nombre de réfugiées – malgré les explications pertinentes que nous ne laissons pas de leur donner – provient de ce que les femmes ne comprennent pas que leurs maris, installés dans les camps des Pyrénées, ne soient pas autorisés à les rejoindre. » Il ajoute que « les populations françaises, sans être systématiquement hostiles aux réfugiés, leur sont depuis quelques temps moins favorables. [...] Les petites colonies, qui sont intimement liées à la population indigène sont plus facilement tolérées que les centres importants où les Espagnols conservent leurs habitudes et leurs traditions qui heurtent souvent les sentiments des Français<sup>21</sup>. »

Le 14 juillet 1939, les quatre dirigeants de la Poste signent une lettre soigneusement calligraphiée dans laquelle ils « s'associent avec enthousiasme » à la fête et « expriment leur reconnaissance pour le bienveillant accueil que nous avons reçu de vous, des autorités françaises ainsi que de la population d'Avèze<sup>22</sup>. » La mairie note les frais de réception de la délégation espagnole au sujet des compliments adressés au maire, au gouvernement français de la République à cette occasion<sup>23</sup>.

20 ADG. 4 M 639.

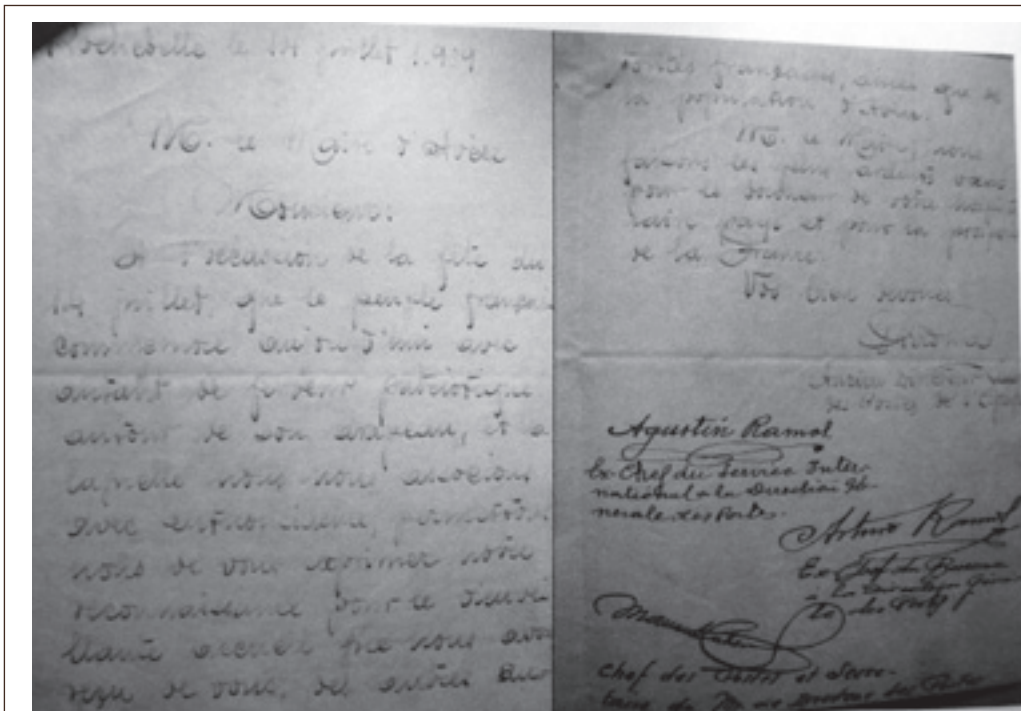
21 ADG. 4 M 639.

22 AMA.

23 AMA.



Figure 2 : lettre des postiers



La « bonne impression » du printemps dure pendant l'été. Le 30 août, le préfet du Gard s'adresse aux maires du département :

« Les réfugiés espagnols et les étrangers en général accueillis en France ont, dans leur grande unanimité, témoigné leur dévouement et leur reconnaissance à notre pays pour l'hospitalité qui leur a été donnée. Bien rares ont été jusqu'ici les incidents qui ont pu justifier des mesures disciplinaires à leur égard. »

Le préfet A. Martin conclut :

J'insiste sur ce point : il faut éviter, par une fausse interprétation de ces instructions<sup>24</sup>, de donner aux étrangers qui se comportent bien et dont beaucoup ont déjà demandé à sortir de notre Pays, l'impression qu'ils sont exposés à des tracasseries et sévérités injustifiées : ces étrangers continuent de toute évidence à mériter notre sympathie et notre hospitalité<sup>25</sup>.

24 Celles relatives aux propos choquants et à la débauche.

25 ADG. 4 M 639.

## La vie des réfugiés du Foyer des Campagnes

### *Hébergement, ravitaillement, habillement*

Le sous-préfet du Vigan fait plusieurs tournées dans l'arrondissement entre le 7 et le 13 février pour contrôler l'hébergement des réfugiés : le 7 et le 12, il va à Saint-Hippolyte, le 12 à Avèze, à Montdardier, Saint-Hippolyte, Pompignan et Cros, le 13 à Valleaugue.

On avait un peu anticipé le problème de l'hébergement des réfugiés dans la sous-préfecture du Vigan, mais pas à Avèze, c'est peut-être à cause de leur trop grand nombre au chef-lieu qu'on a cherché d'autres lieux d'hébergement et Avèze est à une très petite distance du Vigan.

Ceux-ci sont donc hébergés dans le « Foyer des campagnes<sup>26</sup> », bâtiment « flambant neuf », destiné à abriter des réunions publiques, à servir de salle de fêtes et de spectacles, qui venait d'être terminé. Les réfugiés sont couchés dans la grande salle, sur des lits de fortune<sup>27</sup> et font leur cuisine dans une seule pièce attenante qui avait été prévue dans le bâtiment pour servir de cabine cinématographique.

Le prolongement de l'hébergement nécessite à la fin de mai 1939 l'acquisition de davantage de matériel. Le sous-préfet du Vigan signale au maire d'Avèze, le 30 mai 1939, que les dépenses de matériel, ustensiles de vaisselle et de ménage, l'acquisition de vêtements, de linge de corps, de toilette ou de table doivent être imputées sur les crédits que le

26 Le « Foyer des campagnes », est l'ancienne usine de bonneterie Astier, achetée par la commune et transformée en « Foyer des campagnes avec bains douches, lavoirs et abattoir » ; la rénovation se termine en 1937.

27 Albert Cavaillé se souvient d'avoir vu ces lits au Foyer des Campagnes où, avec des jeunes d'Avèze, il était allé voir l'installation des réfugiés.

préfet du Gard a mis à sa disposition, mais il ne propose que des achats de vêtements, de linge de toilette et de table. « La fourniture de lits ne peut être envisagée » aussi demande-t-il « de renouveler aussi souvent que l'exigent les règles de l'hygiène la paille utilisée pour le couchage des réfugiés. »

Tous les réfugiés ne sont pas logés au Foyer des Campagnes. Le coiffeur Cambessedès héberge Maria Vilaplana et ses deux filles, M. Bertrand en héberge quatre : Joseph Giralt, son épouse, son fils, sa belle-mère. Pierre Roussy, contremaître à l'usine Saint-Euzéby héberge la famille Carrera (3 personnes). Le pasteur Barral héberge également trois femmes qui prennent le petit déjeuner chez lui. Il y a des réfugiés chez M. Revel (location 60 francs), l'épicier grossiste Laurent-Sprécher qui loge à Rochebelle 20 réfugiés que « M. Brun d'Arre maire du Vigan n'avait pu héberger.<sup>28</sup> » Les familles Arroquia, Ramos et Cubero logent également à Rochebelle.

Il faut habiller et chausser les réfugiés. Les femmes donnent à la mairie, une liste des vêtements dont leurs enfants ont besoin tout particulièrement : combinaisons, culottes pour les filles, et pour les garçons, tricots de peau, chemises, caleçons, pantalons, chaussures...

*Le Comité français de coordination pour l'aide aux populations civiles de l'Espagne républicaine* envoie une lettre circulaire demandant des renseignements sur les réfugiés à la mairie d'Avèze<sup>29</sup>. En avril, c'est l'*Office international pour l'enfance* « qui centralise l'aide à l'enfance espagnole des comités de 18 pays » et agit dans une trentaine de départements, qui propose au maire d'envoyer literie, vêtements, chaussures, lait, vivres divers. Le 1<sup>er</sup> mai, la *Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France*<sup>30</sup>

28 AMA. 20/02/1939.

29 Comité sous le patronage de Théodore Steeg, de Paul Boncour, Paul Langevin...

30 Secrétaire générale : Renée de Montbrison. Les

membres sont Claude Bourdet, participe à la fondation de *Combat* avec Henri Frenay Mme Elie Chevalley, la fille du théologien protestant Auguste Sabatier, militante, elle fait partie du premier Comité de la Section française du service social international d'aide aux migrants créé à l'instigation des YWCA, elle a contribué à promouvoir une collaboration efficace entre les organismes privés et les pouvoirs publics pour l'aide aux réfugiés ; Mme Germaine Malaterre-Sellier : catholique progressiste proche de Marc Sangnier, elle est d'abord active dans des œuvres sociales (patronages, logements

décide en avril d'envoyer à Avèze 50 paires de chaussures et prête 20 lits qu'il faudra rendre après le départ des réfugiés. Mais ces chaussures sont expédiées tardivement, le 10 mai, chez le pasteur Barral et certaines pointures manquent encore.

Le 15 mai le sous-préfet intervient et demande à connaître « dès que possible » les besoins en vêtements et en matériel des réfugiés<sup>31</sup>. Il constate dans son rapport : « je n'ai pas eu à intervenir pour la fourniture de vêtements, car les comités qui s'intéressent aux réfugiés leur ont assuré en quantité suffisante ce qui était nécessaire. »

L'aide internationale se manifeste sous la forme de la *Commission Internationale de Ravitaillement des populations civiles espagnoles* qui émane de la *Centrale Sanitaire Internationale*<sup>32</sup>. Elle est autorisée à visiter le 4 août les centres d'hébergement du Vigan, de Saint-Hippolyte, de Montdardier, d'Avèze, de Lasalle, de Valleraugue, de Pompignan, de Monoblet et de Cros. Elle remet des bons pour la fourniture gratuite de vêtements et d'objets divers.<sup>33</sup>

### *Liaisons entre les réfugiés et recherche des familles*

Correspondre, retrouver les siens sont des préoccupations majeurs pour les réfugiés. Le 15/03/39, le préfet des Pyrénées-Orientales, Raoul Didkovski, présente aux préfets des départements d'accueil des réfugiés l'organisation du service postal des camps de concentration<sup>34</sup> de son département. Il fait état des longs délais du tri d'une très nombreuse correspondance entre les réfugiés hébergés dans les divers départements d'accueil et ceux internés dans les camps de son département. Il demande donc à

ouvriers, cercles d'études, dispensaires), infirmière major de l'Association des Dames de France, héroïne de la Grande guerre, - après la guerre, elle fut vice-présidente de l'union féminine pour la SDN, amie de la République espagnole.

31 AMA.

32 *La Centrale Sanitaire Internationale*, 38 rue de Châteaudun Paris, organisation de médecins créée par Pierre Rouques qui, dès le début de la guerre d'Espagne, lance le mouvement d'aide sanitaire et en octobre 1936, jette les bases du service de santé pour les Brigades internationales puis crée la Centrale sanitaire internationale qui apporte son aide aux réfugiés espagnols ; Dans son comité d'honneur sont présents, le professeur Jean Perrin, prix Nobel de physique, ancien ministre, Les Joliot-Curie, Prix Nobel etc...

33 ADG 4 M 639.

34 Cette dénomination officielle n'a pas alors la connotation inquiétante que nous lui donnons maintenant.

ses collègues de faire classer la correspondance par camp, au départ des centres d'hébergement et de l'adresser directement au Colonel Commandant du camp intéressé où fonctionne un service postal ; ce qui a le double avantage, selon lui, de permettre une remise rapide des lettres dès réception et « d'alléger considérablement mes Services considérablement surchargés depuis l'exode espagnol. »

Les réfugiés prennent l'initiative de ces recherches. Avèze reçoit, début mars, une liste de plus d'une vingtaine de noms que les réfugiés du centre de Guéret (Creuse) font circuler pour retrouver les leurs.

Le 28 avril Jaime Alcobé « majeur chef de défense des côtes » qui est interné à Saint-Cyprien, écrit au maire d'Avèze pour savoir si son épouse, ses quatre fils, petits, et ses beaux-parents sont dans ce village.

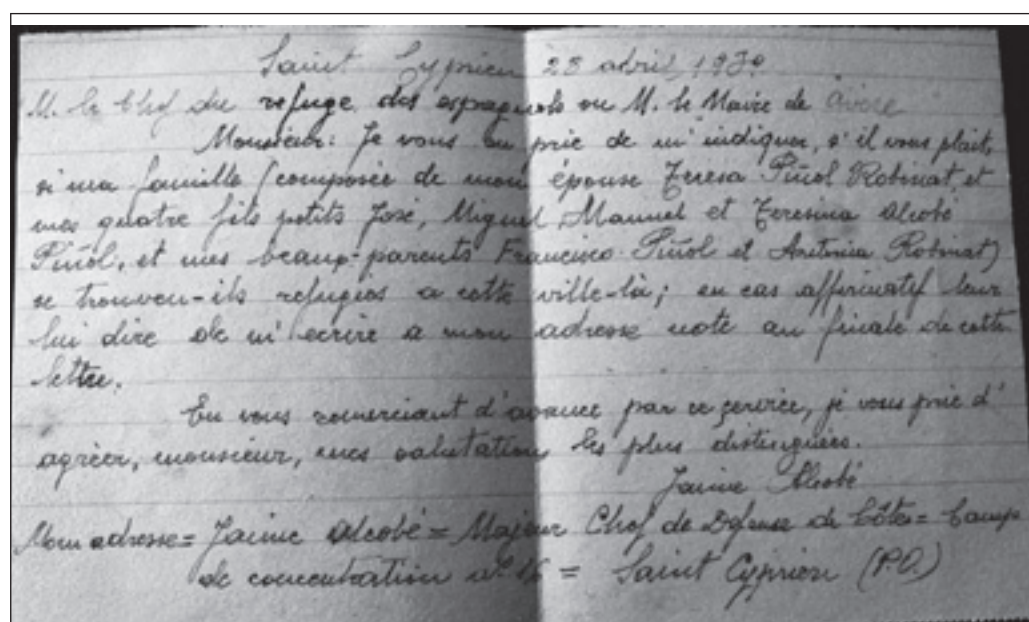
Les autorités s'intéressent aux regroupe-

Le 29 avril, l'*Office international pour l'enfance*<sup>38</sup> se préoccupe des orphelins ou des enfants ayant perdu trace de leurs parents, il cherche à connaître leur nom et leur identité et envoie un questionnaire pour préparer leur parrainage éventuel<sup>39</sup>.

Le *Secours national catholique* crée un fichier central, à Bordeaux pour permettre aux familles de renouer les contacts entre leurs membres.<sup>40</sup>

Le 2 mai, le sous-préfet demande au maire d'Avèze une liste nominative des enfants espagnols de moins de 17 ans hébergés dans la commune avec leur lieu d'origine « et tous les renseignements possibles sur leur situation de famille ».

Le 8 mai, le maire d'Anduze envoie aux directeurs des centres d'hébergement une lettre pour tenter d'informer, Julia Ruiz, mère de 5 enfants que son mari, Juan Fereir Billaria, est interné au camp de Saint-Cyprien N° 17. Il y ajoute la liste de sept réfugiés d'Anduze qui recherchent leur famille.



L'État peut faciliter les regroupements : le 26 avril, le boucher Giralt qui était hébergé à Toulouse aux frais d'une parente est autorisé à rejoindre sa famille à Avèze<sup>41</sup>. Le 8 mai 1939, le préfet du Puy-de-Dôme autorise la réfugiée Guilhen de Castro, hébergée à Clermont-Ferrand, à se rendre à Avèze où est sa famille<sup>42</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet Arthur Ramos Garcia qui était au camp de Bram est aussi autorisé à rejoindre sa famille à Avèze.

ments familiaux Le Dr Alcay, inspecteur d'hygiène départemental essaie d'aider le Dr Bergos et l'officier Manuel Garcia Canova dans la recherche de leurs familles respectives<sup>35</sup>.

Le CICR<sup>36</sup> envoie une centaine de fiches de formulaires de correspondance<sup>37</sup>.

La mairie a commandé 3 300 lettres *in*

35 AMA. 01/03/1939.

36 CICR : Comité international de la Croix-Rouge.

37 Signé G. Patry Président a.i. de la Commission d'Espagne, membre du Comité international de la Croix-Rouge.

38 Présidé par le professeur Henri Wallon 1879/1962, professeur au Collège de France de 1937 à 1949. Co-auteur, en 1944, du plan de réforme de l'enseignement élaboré par la commission Langevin-Wallon (plan qui ne sera jamais discuté ni soumis à la Chambre). Georges Buisson, un des dirigeants de la CGT.

39 AMA.

40 AMA.

41 AMA.

42 AMA.



4° et 500 lettres *in 8°* pour les réfugiés ; chaque mois, elle leur remet quelques timbres pour leur correspondance, 6 par personne en août 1939, 2 en septembre.

### ***Surveillance des réfugiés***

Elle est prégnante sous diverses formes.

- Surveillance sanitaire : Dès le 13 février les instructions sont données pour que le Docteur Clarou, médecin-délégué sanitaire cantonal du Vigan, surveille les vaccinations et la présence de parasites. Tout contact avec la population est interdit aux réfugiés pendant les 14 jours qui suivent l'arrivée des convois ; le 16 février les enfants sont vaccinés contre la variole et la diphtérie ; le lendemain les adultes reçoivent la vaccination antivariolique. Malade, le jeune Caseles est admis en urgence à l'hôpital du Vigan, mais le 11 mars, le sous-préfet fait savoir qu'il n'est pas question de donner des soins dentaires aux réfugiés excepté des extractions. Le 15 mai, le préfet rappelle aux maires « l'extrême attention qu'il convient d'apporter au danger vénérien parmi les populations réfugiées » et de surveiller les réfugiées qui se livreraient plus ou moins clandestinement à la prostitution<sup>43</sup>.

- Surveillance des déplacements : les maires des centres les plus importants ont pris des arrêtés réglementant la discipline, les quelques réfugiés qui ont quitté leur résidence sans autorisation ont été déférés au parquet<sup>44</sup>. Le 22 avril, quand le commandant Jean Guerava qui logeait à l'hôtel Soulier veut se rendre en Gironde, le sous-préfet veut savoir « la situation exacte de l'intéressé au point de vue militaire<sup>45</sup> ». Juan Arroquia, haut fonctionnaire républicain, est également surveillé<sup>46</sup>.

- Surveillance des lectures : en mai 1939, le préfet du Gard fait interdire les publications en catalan et en français qui se livrent à une propagande tendancieuse, dit-il, auprès des réfugiés. Mais elles reparaissent souvent la semaine suivante, en changeant seulement de titre. Le journal *Madrid*, inter-

dit après la parution de son premier exemplaire, est remplacé par le journal *España* qui a la même administration et le même imprimeur et qui bénéficie « vraisemblablement en fraude » de la dispense de timbrage précédemment accordée à *Madrid*. Le préfet demande l'entente de la mairie et du bureau de Postes local pour faire appliquer strictement la décision<sup>47</sup>.

### ***Fréquentation scolaire, allocations, travail***

Le préfet, dans son rapport du 15 mai 1939, précisait : « Dans tous les centres où l'état des locaux l'a permis, les enfants espagnols ont été accueillis à l'école publique. Dans les autres localités les maires se sont efforcés d'aménager un local où les maîtres espagnols donnent un enseignement complet. » À Avèze, plusieurs enfants vont à l'école :

Pour vivre les réfugiés reçoivent une allocation. En avril 1939 sont créées les Compagnies de travailleurs espagnols dans lesquelles les « miliciens de ces compagnies, ont été soumis à un régime d'internement comparable à celui des grands camps du Sud-ouest<sup>48</sup>. » Il y a peu d'hommes à Avèze mais le 11 mai, le sous-préfet cherche à savoir s'il existe parmi les réfugiés espagnols « des spécialistes de la province de Murcie, au courant de la fabrication du crin de Florence chirurgical qui accepteraient de partir pour l'Indochine pour y étudier l'installation de cette industrie (récolte, étirage, polissage)<sup>49</sup> » et le 12 Mai, il demande la liste des réfugiés de sexe masculin « comportant la profession que chacun d'eux exerçait en Espagne. » Le préfet du Gard, lui, envisage dans son rapport du 15 mai l'utilisation des réfugiés. Il juge le placement des femmes plus facile, comme domestiques, dans l'industrie hôtelière et dans les filatures... et le placement individuel des hommes plus difficile étant donné le nombre élevé de chômeurs dans le département.

En juin, le ministère du Travail autorise les réfugiés espagnols à travailler : « Seules les profes-

43 AMA.

44 ADG. 4 M 639.

45 AMA.

46 AMA. « Arroquia est de retour depuis vendredi 14 juillet, il a vu le sous-préfet il est en règle et ne partira plus. »

47 ADG 4 M 639

48 ADG. 4 M 639. Le 31/07/39 Le général Ménard, chargé de la coordination des services concernant les réfugiés espagnols au Ministère de la Défense et de la Guerre rappelle, la création des Compagnies de travailleurs espagnols, des miliciens soumis à un régime d'internement analogue à celui des camps du Sud-ouest.

49 AMA.

sions atteintes par le chômage devront leur rester interdites, en vue de la protection de la main d'œuvre nationale. » Les autorisations sont délivrées par le préfet qui les vise pour une durée de trois mois et peuvent être renouvelées. Les employeurs<sup>50</sup> doivent servir aux réfugiés un salaire normal. La décision est motivée par « le désir du gouvernement d'alléger l'oisiveté des réfugiés mais aussi d'alléger les charges financières de l'État. » Aussi tout réfugié autorisé à travailler est, ainsi que sa famille « immédiatement rayé de la liste des allocataires. »

En septembre, 17 femmes et deux jeunes vont faire les vendanges, « embauchés aux conditions des ouvriers ordinaires » ; plusieurs réfugiés travaillent aussi pour des habitants d'Avèze. Madame Palpaquer a employé Teresa Ferrer Roig. M. Cambessedès, coiffeur et propriétaire dans le village fait travailler six personnes<sup>51</sup>. Le mari de Faustina Ruano travaille dans l'agriculture, celui de Félipa Carabantes dans une entreprise à Rochebelle<sup>52</sup>. Antonia Frexedès Culla, veuve dont le mari a été fusillé par les nationalistes, n'a pu être embauchée « à l'usine de Saint-Jean-du-Gard où le personnel est complet ; elle est employée comme cuisinière, avec Faustina Rouano à Ardaillers (Valleraugue) pour assurer le ravitaillement et l'approvisionnement des Espagnols embauchés par la Société Progil<sup>53</sup>. »

Cependant, après la déclaration de guerre, les conditions faites aux réfugiés espagnols changent car « il importe en effet que les réfugiés espagnols ne puissent bénéficier d'avantages supérieurs à ceux qui pourraient être accordés aux populations françaises évacuées de divers points du territoire. » Le 3 octobre, le sous-préfet précise que le taux des allocations est diminué : 7 francs pour les chefs de famille, 4,5 francs pour la femme et 4 francs pour chaque enfant ou ascendant à charge ; l'éclairage électrique des locaux où ils sont hébergés, la fourniture de la

paille nécessaire à leur couchage, l'assistance médicale gratuite et les produits pharmaceutiques ne changent pas. Mais plus aucun crédit ne doit être engagé pour fournir du charbon ou acheter quelque matériel ou ustensile que ce soit.

Néanmoins, avec la guerre, le gouvernement cherche à connaître « d'extrême urgence, le nombre de réfugiés espagnols, -hommes, femmes, enfants,- qui ne sont pas encore admis dans l'économie nationale et qui seraient cependant utilisables en raison de leurs aptitudes physiques et sans danger pour l'ordre public, dans l'industrie (mines, usines, etc.) ou dans l'agriculture, même en qualité de manœuvre, pour la main d'œuvre banale. »

### *Place dans l'économie locale*

La petite centaine d'individus du groupe des réfugiés espagnols est importante dans une commune d'un millier d'habitants. Les activités économiques bénéficient de l'argent qui leur est alloué soit en fournitures directement payées par la mairie, soit en bons<sup>54</sup> que les réfugiés présentent aux différents commerçants du village. Les grosses factures sont présentées par l'hôtel Soulier<sup>55</sup>, E. Laurent-Sprécher, épicier en gros à Rochebelle, qui non seulement loge 20 réfugiés et loue sa villa 400 francs par mois, mais fournit régulièrement du charbon pour eux à la mairie, le fournisseur de paille pour les lits, Jansen, de Molières-Cavaillac, Ulysse, Blaquière qui leur apporte également 600 kilos de charbon chaque mois. La *Société d'électricité de la vallée de l'Arre* fournit l'électricité. *La Ruche des Cévennes*, Joseph Roussy, l'épicerie Donzel-Vézinet, les bouchers Émile Berthézienne et André Guy, la veuve Gache, Mathieu Portalès au *Café de l'univers*, Laurent-Puech et la boulangerie Guers à Rochebelle encaissent des bons de 10 à 1 francs qui représentent des dépenses plus modestes. Les sommes distribuées par la mairie sous forme d'allocations ou de fournitures varient entre 5 000 et 6 000 francs par mois.

*à suivre*

50 Les employeurs doivent faire une déclaration sur papier timbré avec plusieurs renseignements : profession, durée engagement, lieu de l'emploi, nom et prénom, lieu de naissance, salaire et « photo d'identité de 4 x 4, de profil ; droit, nu-tête, oreille dégagée ».

51 AMA, 10/10/1939. Deux femmes, deux jeunes filles et un adolescent, César Grau.

52 Quartier d'Avèze.

53 Qui exploitait le tanin des châtaigniers, arbres riches en tanin (6% dans l'écorce, 13 % dans le bois et les bogues) qui a été largement exploité de 1890 à 1960.

54 AMA. Des bons de 10, 5, 3, 2, 1, 0,50 francs (2000 pour chaque valeur) ont été commandés à l'Imprimerie Finiels du Vigan.

55 AMA. 1 400 francs pour la nourriture des réfugiés espagnols du 12 au 15 février 1939.

## *Martel et Quatrefages : la poterie « paléolithique »*

*par Olivier Poujol*

*On pourrait croire à un canular destiné à piéger un illustre savant. Mais Martel, qui se prenait très au sérieux, ne songeait qu'à s'intégrer au plus vite dans l'établissement scientifique de son temps. Cet épisode où la risée fut pour les plus jeunes et qui a été depuis pardonné au bienfaiteur des Causses, reste une anecdote plaisante rappelant la brève rencontre entre deux grands noms de la science dans les Cévennes et dans les Causses.*

Les 28, 29 et 30 août 1885, Edouard-Alfred Martel âgé de vingt-six ans et Louis de Launay, ingénieur des mines, son meilleur ami et futur beau-frère, effectuèrent des fouilles dans la grotte de Nabrigas, située près de Meyrueis, sur le rebord du causse Méjan, au dessus de la vallée de la Jonte, en face de la grotte de Dargilan.

Les deux amis déterrèrent dans une poche non fouillée les restes d'au moins deux squelettes d'*Ursus spelaeus* (grand ours quaternaire des cavernes) que côtoyaient, en contact immédiat soulignèrent-ils, plusieurs débris humains (fragments de crânes humains divers) et un fragment de poterie préhistorique « morceau de poterie très grossière, non faite au tour ».

Le 9 novembre 1885, Martel et Launay, croyant avoir fait une découverte sensationnelle, présentèrent une note à l'Académie des Sciences où il était rapporté que la poche de Nabrigas révélait la preuve de l'existence de la poterie à l'époque paléolithique : « l'homme fossile de l'époque paléolithique n'ignorait pas l'art du potier ».

Martel et Launay s'attirèrent une réponse très sévère d'Emile Cartailhac lors de la séance suivante de l'Académie des Sciences, le 23 novembre. Le grand préhistorien toulousain opposait aux conclusions des jeunes Martel et Launay l'objection du remaniement : le bouleversement postérieur du dépôt mettant en contact immédiat et fortuit des objets de datations très différentes. Martel et Launay s'étaient lourdement fourvoyés : les vestiges humains et la

poterie étaient bien plus récents. Il n'y avait pas de poterie « paléolithique ».

Malgré cela, Martel et Launay adressèrent le 28 décembre 1885 une réponse aux objections de M. Cartailhac. Ils refusaient d'admettre un remaniement post quaternaire de la grotte de Nabrigas et maintenaient les conclusions formulées. Martel et Launay furent tournés en ridicule par les préhistoriens en renom de l'époque, notamment Cartailhac, Adrien de Mortillet et Paul Cazalis de Fondouce.



*Portrait de Martel in Causses et Cévennes n° 1 de 1994, p. 409*

Martel renonça à une carrière de préhistorien pour se tourner vers l'étude spécifique des grottes, fondant la spéléologie, à la fois science et sport. Il conserva toute sa vie beaucoup de distance vis-à-vis des préhistoriens et en particulier beaucoup de rancune à l'égard d'Emile Cartailhac. Martel maintint sa position dans de nombreuses publications ultérieures dont *Les Cévennes* (1889) où il reproduisit une coupe de la poche de Nabrigas dans un chapitre au titre éloquent : *La grotte de Nabrigas et la poterie paléolithique*. Il y reprend « fermement » sa thèse : la poterie existait à l'époque



du grand ours. Cette thèse avait été formulée pour un large public dès 1886, malgré le non recevoir de l'Académie, dans un article de la revue *La Nature* : « *la poterie paléolithique de la grotte de Nabrigas (Lozère)* ». Martel ne voulut jamais revenir sur ses affirmations. La question de la « poterie paléolithique » l'obséda sa vie durant. Il demeura en attente d'autres découvertes confirmant ses dires, avec l'espoir, un temps, en une « poterie paléolithique » en Belgique.

Martel avait cru pouvoir accéder à une notoriété dans le monde scientifique en marquant un grand coup à propos de sa fouille de la grotte de Nabrigas. Martel connaissait Nabrigas depuis le 15 septembre 1884, jour où il effectua une fouille rapide exhumant des restes d'ours des cavernes. Nabrigas fut sa première cavité lozérienne, une cavité aimée et en même temps celle d'un premier et grave échec ressassé toute une vie.

Martel trouva à Nabrigas une notoriété à ses dépens, dans une communication qui aurait pu arrêter définitivement l'ébauche d'une carrière de savant s'il n'avait pas été habité par une orgueilleuse et forte ambition de réussir.

Martel et Launay avaient utilisé l'autorité et le prestige d'Armand de Quatrefages pour accéder jusqu'à l'Académie des Sciences. Leur note du 9 novembre 1885 fut présentée par M. de Quatrefages. Le lendemain, mardi 10 novembre, Martel et Launay rencontrèrent, à Paris, Armand de Quatrefages pour le remercier d'avoir fait présenter leur première communication à l'Académie des Sciences. L'académicien fut tenu ensuite d'adresser à l'Académie la réponse d'Emile Cartailhac, puis en retour celle des deux jeunes hommes résumée en cinq lignes dans le compte rendu de la séance du 28 décembre. L'Académie refusa de continuer la polémique et de faire parler davantage Martel et Launay.

L'affaire de la « poterie paléolithique » de Nabrigas est restée célèbre. Elle fut conduite de façon précipitée par deux jeunes gens pressés d'être reconnus et connus : fouilles en trois jours à la pioche et à la pelle, conclusions, communication et réponse en trois ou quatre mois. Armand de Quatrefages fit preuve de sa bienveillance coutumière en encourageant les débuts scientifiques des deux jeunes qu'il devinait pleins d'avenir : l'un sera le fondateur de la spéléologie, l'autre un éminent géologue, membre de l'Institut. Il fit preuve sans doute aussi d'impru-

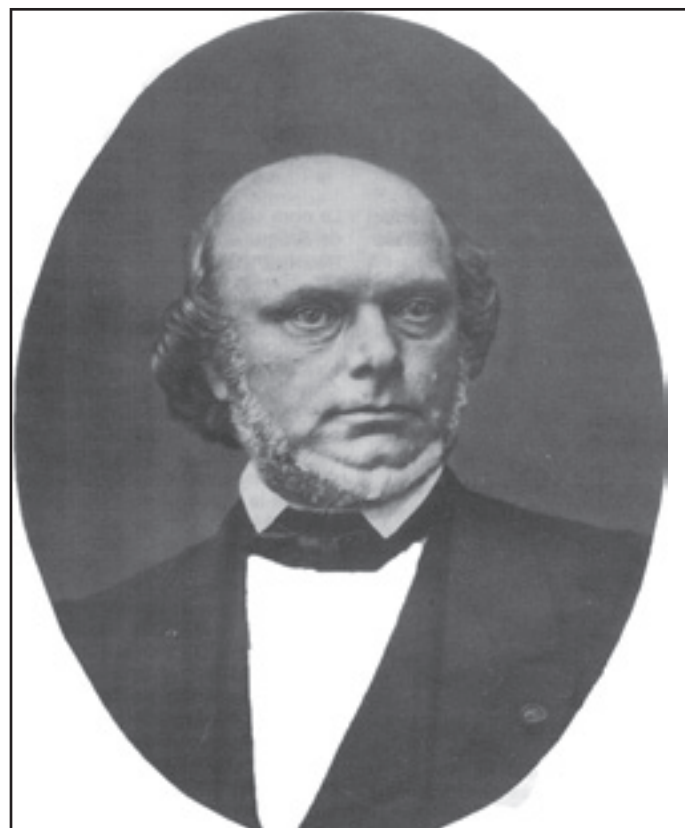
dence en permettant par ses bons offices la communication d'une démonstration aussi hâtive. Mais

il ne s'engagea pas dans la polémique et ne vola pas au secours des deux garçons.

#### *Sources et bibliographie :*

Cette note doit sa documentation aux recherches de Daniel André dont d'imposants résultats sont conservés dans l'édition de la correspondance du spéléologue publiée par ses soins pour l'année Martel : *La Plume et les Gouffres, correspondance d'Edouard-Alfred Martel* (de 1868 à 1936), association Edouard-Alfred Martel, en Lozère, année Martel 1997. Sur Armand de Quatrefages de Bréau (1810-1892), on trouvera dans la collection du *Lien des Chercheurs Cévenols* un article en forme d'éditorial inséré dans la livraison de juillet-septembre 1992 : « Il y a cent ans, mourait Armand de Quatrefages » (par O. Poujol, LCC n° 91).

*Portrait de Quatrefages, in Causes et Cévennes n° 3 de 1984, p. 202*



# Vie de l'Association

## Assemblée générale extraordinaire

3 décembre 2011

Salle Polyvalente de Cendras (30)

Etaient présents Mesdames ou Messieurs : Hervé Abrieu, Jean Allègre, Martine Ancelin, François Ancelin, Jeanine Boyat, Armand Boyat, Pierre Chante, Jean-Luc Chapelier, Robert Chéron, Pierre Clément, Cécile Coustès, Gérard Deleuze, Alain Descours, Marie-Lucy Dumas, Bernard Firmin, Michèle Huguet, Nadine Marly, Paul Mazière, Alain Montagut, Pierre Mouriès, Georges Peladan, Claude Perrier, Anne Perrier, Claude Philippe, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond, Pierre Rolland, Michel Sarrazin, Gilbert Saucon, Henri Teisserenc, Guy Vernet, Michel Wiénin.

Avaient donné pouvoir Mesdames ou Messieurs : Aimé Aigouy, Margueritte André, Hubert Anglivièl de la Baumelle, Patrick Arnault, Bernard Atger, Franck Belloir, Jean Bobot, Roger Bonnet, Richard Bousiges, Gérard Bressac, Alain Brutenon, Maguy Calvayrac, Maguy Calveyrac, Jean Castan, Emile Castets, André Chapus, Jean-Claude Cop-piters, Monique Corbier, Monique de Fontanès, Gérard Delmas, Henri Depasse, Nicole Desbrun, Jacques Deschard, De Falguerolles, Irène Forgiel, Monique Frach Descaux, Robert Gabriac, Phil Gaussent, Ginette Hascoet, Claude Jean Girard, Robert Laganier, Jeannine Leloup, Gabriel Liotard, Alain Meissonnier, Renée Merle, Jacky Mouret, Patrick Mourier, Jacques Nicolas, Michelle Nissels, Jean-François Pastre, Maurice Pastré, Robert Péladan, Valdo Pellegrin, Fernand Pin, Alain Pintard, Olivier Poujol, Michel Puech, Gilbert Rampon, Jean-Claude Richard Ralite, Martine Rigoir, Michel Roucaute, Bernard Salavert, Jacques Varet, Gérard Vidal, Denis Volpelière.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs Bernard Atger, Rémy Boyer Chammard, Patrick Arnault, Marie-Claude-Pontier, Pauline Roux-Tatto.

### Pierre A. Clément

Cette assemblée générale est ouverte par Pierre A. Clément qui se félicite de cette nombreuse assis-

tance qui est le signe de la continuité du Lien des Chercheurs Cévenols. Il est profondément heureux de voir que l'on a pu reconstituer un noyau qui est prêt à se lancer dans la continuité de l'ancien bureau. Il rappelle que L.C.C. a rendu de très grands services et a publié des textes qui resteront, des articles de références, dont il s'est servi pour ses ouvrages. Il reste un fonds très valable : les hors séries. Ces hors séries sont un excellent ambassadeur pour faire de nouveaux adhérents. Puis il ajoute quelques mots sur l'histoire de Cendras. Et termine en remerciant encore une fois tout le monde, les présents et ceux qui ont envoyé leur pouvoir.

### Louis Raymond

Il remercie de leur présence les personnes présentes et représentées et tout particulièrement le groupe de travail dont Paul Mazière a été le coordinateur. Et il fait le compte-rendu des actions menées par le groupe de travail de révision des statuts depuis la dernière assemblée de Potelières.

Notre association s'est réunie en **assemblée générale extraordinaire le 25 août à Potelières**. Pourquoi la convocation d'une assemblée extraordinaire ?

Les trois membres du bureau qui assuraient l'essentiel des tâches inhérentes à une association et à la rédaction de notre bulletin trimestriel ne souhaitaient pas pour diverses raisons se représenter. Il s'agit de Pierre Clément (Président), Martine Ancelin (Secrétaire), François Ancelin (Trésorier).

Pour les remplacer, seule Marie-Lucy Dumas avait, dans un premier temps, présenté sa candidature, retirée ensuite en raison de dissensions internes. Nous n'avions donc pas de candidatures en nombre suffisant aux postes de responsabilité.

Suite à l'intervention que j'ai faite, relayée principalement par Jean-Gabriel Pieters, Paul Mazière, le Père André Chapus ... qui pensent qu'il faut doter LCC d'un conseil d'administration un consensus semble se dégager dans l'assistance.

Un groupe de travail composé de Bernard Atger, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond et des membres du comité de rédaction, est chargé de proposer une modification des statuts. La première réunion est fixée au samedi 3 septembre aux A.D. du Gard à Nîmes.

A cette **première réunion le 3 septembre**, participaient en plus des 4 volontaires François

Ancelin et Mlle Pontier ; elle avait été précédée d'échanges de courriels entre les participants représentant plusieurs projets de statuts.

Les membres du groupe de travail sur les statuts qui ont proposé de créer un conseil d'administration pensent que cette structure permet de faciliter l'engagement de nouveaux bénévoles car ils peuvent l'intégrer sans prendre de suite un poste de responsabilité important. Les 4 membres du groupe de travail (Bernard Atger, Paul Mazière, Jean-Gabriel Pieters, Louis Raymond), et Marie-Lucy Dumas sont d'accord pour faire partie d'un conseil d'administration.

Les participants sont tombés d'accord pour dire qu'une modification des statuts ne saurait résoudre à elle seule la crise que traversait notre association. La recherche de bénévoles susceptibles de prendre la relève devrait être menée de pair.

Nous avons donc décidé de tenir informés de l'avancée de nos travaux les personnes qui s'étaient portées candidate à des postes d'adjoint (Patrick Arnaud, Pierre Mouriès, Michel Wiénin) ainsi que les membres du conseil scientifique.

Autre tâche prioritaire : la parution du numéro 168 de janvier 2012. Marie-Lucy prendra le relais de Martine.

Paul Mazière est chargé d'assurer la coordination entre les membres.

**La réunion du samedi 24 septembre** a été précédée de la diffusion à tous les membres du groupe de travail d'une synthèse des démarches effectuées auprès de membres imminents de notre association pour leur proposer de s'investir. Des statuts, simplifiés au maximum ont été mis en discussion.

Suite à la diffusion du compte rendu de l'assemblée générale et sur sollicitation, d'autres candidatures se sont manifestés : Pierre Chante, Philippe Gaussent, Pierre Rolland et Henri Teisserenc. Par contre toutes les personnalités pressenties ont répondu par la négative (essentiellement des problèmes de disponibilité).

Étaient présents le 24 septembre : François Ancelin, Martine Ancellin, Marie-Lucy Dumas, Paul Mazière, Jean Gabriel Peters, M-C Pontier, Pierre Rolland ainsi que Freddy Couderc qui s'était proposé pour apporter son aide à la rédaction des statuts.

Concernant les statuts, nous avons décidé de pro-

poser un conseil d'administration de 15 membres ce qui créerait une dynamique de groupe propre à écarter le conflictuel. De formaliser un poste de Vice-président (suppléance en cas d'empêchement). Il est procédé à une première répartition des tâches entre les présents et les volontaires qui ont fait savoir ce qu'ils pourraient faire. Ce travail s'est continué après la réunion avec des échanges croisés de courriel. D'autres candidatures (Cécile Coustès et Michel Sarrazin) sont venues s'ajouter aux précédentes (quatorze au total).

Je ne vais pas détailler ces répartitions de tâches et de postes maintenant surtout que nous n'avons pas encore validé les nouveaux statuts et que si tel est le cas, le conseil d'administration se réunira cet après midi à 14 heures.

Sachez simplement que nous sommes prêts, ou tout au moins l'espérons-nous, à «faire tourner la boutique» sans trop de dommage et que Marie-Lucy Dumas sera candidate à la présidence, Michel Wiénin à la vice-présidence, Pierre Mouriès et Patrick Arnaud au secrétariat, Paul Mazière et Louis Raymond à la trésorerie. Nous avons prévu de répartir au maximum les nombreuses et très prenantes tâches assurées par Martine et François Ancellin ces dernières années.

**A la suite de cette réunion**, d'autres échanges de courriel, de coups de téléphones, ont eu lieu. Quelques modifications au projet arrêté ont été apportées jusqu'au 6 novembre (date butoir pour la diffusion avec le LCC n°168); d'autres points restent en discussion et seront présentés soit par ceux qui souhaitent les amender soit par Paul qui a coordonné nos échanges et qui va présenter les nouveaux statuts.

#### **Paul Mazière**

Il présente les nouveaux statuts qui sont adoptés articles par articles, avec quelques corrections de forme, suivi d'un vote global et unanime, après modifications : à l'unanimité.

Puis ensuite il explique l'article unique du Règlement intérieur qui est approuvé à unanimité

On décide d'ajouter dans le RI : la vérification des comptes par un membre comptable.

*(Vous trouverez les statuts et l'article unique du R.I. sur le site <http://www.cevenols.com>).*



## Election du Conseil d'administration

Pierre A. Clément a fait procéder à l'élection du Conseil d'administration.

Présentation des candidats :

Trois excusés : Philippe Gausset, Patrick Arnault

**Bernard Atger** est depuis longtemps membre du comité de rédaction du L.C.C. et a fourni de nombreux articles et hors série sur les Cévennes.

**Philippe Gausset** est d'Anduze.

**Patrick Arnault** : un de nos membres amoureux des Cévennes en région parisienne.

**Pierre Chante**, maire de Rochegude (30), professeur d'histoire géographie au lycée d'Uzès, participe au groupe de recherches historiques de Rochegude, passionné par l'histoire locale, a monté les premières rencontres d'histoire locales à Barjac. (voir compte-rendu dans ce numéro).

**Cécile Coustès** : de Pontails-et-Brésis (30), master en valorisation et médiation en patrimoine, guide conférencière et consultante en ingénierie culturelle.

**Marie-Lucy Dumas** : de Pontails-et-Brésis aussi, historienne régionale, plutôt médiéviste écrit des monographies sur les communes du nord du Gard, elle participe au LCC depuis son retour au pays en 2000.

**Paul Mazière** : depuis toujours curieux de tout et de l'histoire de son pays, depuis 1988 à LCC, a animé le comité de pilotage de la révision des statuts. Se propose comme trésorier.

**Pierre Mouriès** : habite la région parisienne, s'intéresse à l'histoire de sa famille qui a des ancêtres lozériennes et cévenoles, une dizaine de générations ; il propose sa bonne volonté pour le site web et le secrétariat.

**Jean Gabriel Pieters** : au LCC depuis 1995, s'intéresse aux Cévennes grâce aux archives familiales ; il fréquente beaucoup les archives du Gard et a compilé bon nombre de documents, a publié pas mal d'articles et un Hors Série dans LCC ; il répond à de nombreuses demandes de renseignements historiques de la part de particuliers.

**Pierre Rolland** : géographe de formation, lyonnais d'origine mais implanté dans la haute vallée du Galeizon, s'est intéressé à l'histoire de sa commune cévenole et a beaucoup travaillé sur les Camisards ; demande être adjoint au secrétariat de rédaction.

**Louis Raymond** : très ancien adhérent à LCC, s'intéresse à l'histoire locale et à la protection du patri-

moine vernaculaire depuis longtemps, a créé avec d'autres Racines et Patrimoine Occitan.

**Michel Sarrazin**, originaire de Barjac, participe à RPO, peut amener sa modeste pierre à l'édifice.

**Teisserenc Henri** : il a des origines à Saint-Jean-du-Bruel ; il a renoué avec les études d'histoire, délégué pour l'Hérault de l'association VMF, Vieilles Maisons Françaises ...travaille sur une famille de pasteurs protestants de la Fuye.

**Michel Wiénin** : le plus ancien adhérent : depuis le numéro 2 ! Habitant de Vézénobres, passionné de tout ce qui intéresse la région, géologue de formation et puis chargé de l'inventaire des patrimoines industriels, adore la spéléo, membre de diverses associations, il est au comité de pilotage du centre de documentation de Génolhac.

Vote global à main levée : à l'unanimité

## A propos du conseil scientifique :

La candidature de Jean François Pastre a été approuvée à l'unanimité : on est ravi de cette candidature qui manifeste l'attachement au LCC . Jean-François Pastre est une personnalité éminente, géologue, ancien trésorier de l'association.

Pierre Rolland explique les raisons de la création de ce conseil et précise qu'il ne faut pas hésiter à renouveler les membres et proposer à d'autres éminents personnages de s'y joindre.

## Quelques questions :

Sur la communication ? Qu'est ce qui est organisé pour faire connaître la revue ?

Marie-Lucy Dumas répond sur ce qui a déjà été organisé par l'ancien bureau de manière modeste : conférences, visites, envoi de numéros aux enseignants d'histoire des collèges, mais qu'il faut poursuivre avec persévérance.

## Composition du Comité de rédaction :

André Claveirole, Bernard Atger, Jean Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Michel Wiénin, Marie-Lucy Dumas, Jean Castan, Marie-Claude Pontier et Pauline Roux Tatto. Pierre A. Clément accepte de continuer sa participation au comité de rédaction, ce dont nous le remercions.

**Un pot amical** a réuni les présents, il a été le moment de la transmission entre l'ancien bureau et le nouveau conseil d'administration. Pierre A.

Clément lui a souhaité une longue vie et a été très ému qu'un petit cadeau lui ait été offert, composé de spécialités cévenoles. Martine et François Ancelin ont reçu aussi un petit cadeau de spécialités cévenoles, très modeste remerciement pour toute leur activité au profit du Lien des Chercheurs cévenols.

### L'après-midi

Le conseil d'administration s'est réuni autour d'une collation et procède tout d'abord au tirage au sort des noms qui seront à renouveler en 2012 et en 2013 en application de l'article 10 des statuts.

Puis on a élu le bureau : Marie-Lucy Dumas présidente, vice-présidents : Pierre Chante et Michel Wiénin, trésoriers : Paul Mazière et Louis Raymond, secrétaires : Michel Mouriès et Patrick Arnault, chargée de la communication : Cécile Coustès.

Le conseil d'administration a été suivi d'un comité de rédaction pour entériner le n° 168 et prévoir le n° 169. Nous nous sommes retirés conscients du travail à accomplir et très heureux de repartir avec une nouvelle équipe très motivée.

Compte-rendu rédigé par Marie-Lucy Dumas

## *Quelques règles pour les auteurs*

Le Lien des Chercheurs Cévenols a pour vocation d'ouvrir ses colonnes à tous ses adhérents et lecteurs, sans exclusive et sans conditions de diplômes.

Néanmoins, le comité de rédaction souhaite préciser 6 commandements simples à respecter :

### 1) A L.C.C. l'exclusivité tu donneras

Nous refusons des articles déjà publiés ou publiés dans une autre revue en même temps. Nous n'avons pas la possibilité de tout vérifier, et nous comptons sur la déontologie de l'auteur. Par contre un article déjà publié dans LCC peut-être republié dans une autre revue si l'auteur et LCC en sont d'accord.

### 2) Tes sources, tes références tu indiqueras

Chaque article doit être accompagné des sources, qu'il s'agisse de recherches en archives ou de compilation, et de références, telles que bibliographie, si l'on en a. Tout lecteur doit pouvoir aller vérifier lui-même. Sources et références constituent un complément d'information très utile pour les lecteurs, de ce fait renseignez-les correctement : nom, prénom, titre, lieu d'édition, éditeur, année, page ; de même pour une article de revue.

### 3) Jamais un article tu ne plagieras

Les citations d'autrui doivent toujours être indiquées par des « guillemets » et explicitées par une note. Le copié-collé sur internet tu banniras...même des vieux livres oubliés...

### 4) Sans sa référence aucun document tu ne publieras

Cela vaut aussi bien pour les documents d'archives ou non, les photos, schémas, tableaux etc.

### 5) L'iconographie tu te soucieras

Pensez à l'illustration de votre article par des photos, tableaux, sous forme numérique (voir plus bas les caractéristiques techniques)

### 6) Au comité de rédaction, ton article tu soumettras

Le comité de rédaction examine les articles, les discute et prend des décisions qui peuvent aller du refus à l'acceptation avec parfois demandes de corrections, d'explications ou ajouts. Ces décisions sont toujours motivées. Ce contrôle, effectué également par des spécialistes du conseil scientifique, n'est pas une censure, mais vise à répondre aux exigences de qualité que nous avons pour notre revue. Il ne s'agit en aucun cas de faire de LCC une revue « scientifique », mais seulement de respecter les règles minimum qu'impose la recherche historique.

## *Quelques indications techniques :*

1) Le comité de rédaction préfère de beaucoup les envois de textes par courrier électronique. Néanmoins, tout tapuscrit, et même exceptionnellement manuscrit, sera examiné, quelque soit le moyen de son envoi.

2) Pour tout tapuscrit : ne faire aucune mise en forme, indiquez seulement les titres et sous titres et l'emplacement des photos si vous en avez. Merci de ne jamais les placer dans votre texte, mais écrivez : insérer photo n° 1 ou tableau n° 1

3) Photos, tableaux etc

Numérotez vos photos, tableaux, schémas ... et fournissez-les dans des fichiers séparés, en indiquant leur place dans l'article par les mentions : (tabl. 1) ; (fig. 1...). Ne pas oublier l'auteur de la photo ou du schéma ou du tableau

4) Pour l'envoi de documents photo :

Si vous vous y connaissez un peu : mettre toutes les photos en jpeg et en haute résolution (au moins 300 dpi)

Si vous n'y connaissez rien : enregistrez telles quelles vos photos dans un cdrom sans les toucher ou dans une clef usb et envoyez le ou la, ou envoyez le document papier et nous le scannerons.

# Echanges

## Malgoirès, Congénies, Concoules : prononciation et toponymie.

par Hervé Abrieu

Après l'assemblée générale de LCC Font Vive, nous avons eu le plaisir de visiter le village de Rochegude sous la direction de son maire M. Chante. La visite s'est terminée autour d'un verre de carthagène dans la salle de réception de la mairie et, pour trois d'entre nous, la conversation a roulé sur une question qui m'est fréquemment posée : comment prononcer les noms des villages Saint-Géniès-de-Malgoirès, Congénies et Concoules dont les terminaisons se ressemblent ? Petite curiosité toponymique qui demande une rapide explication. J'ai donc promis quelques modestes recherches dont voici le résultat ci-dessous.

### Saint-Geniès de Malgoirès

Saint-Geniès porte le prénom issu du latin *Genesisius*. Il s'écrit indifféremment avec ou sans accent – Geniès ou Géniès selon que l'on a conservé ou non le souvenir de la graphie occitane. La prononciation reste donc [gé-]<sup>1</sup>. Le nom de ce saint existe d'ailleurs sous bien d'autres formes : nombreux Saint-Genès dans le Puy-de-Dôme, Saint-Geniez dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aveyron, Saint-Genis dans les Hautes-Alpes, la Drôme, etc. sans parler des Genest qui ont subi l'attraction de *genest*, genêt en occitan. Les saints connus dont ils sont issus sont nombreux eux aussi : un sous Dioclétien, un sous Maximilien, etc. et on ne saurait dire pour Saint-Géniès-de-Malgoirès, lequel a inspiré ce « vocable ».

D'après Germer-Durand, ce mot apparaît pour la première fois sous la forme moderne Saint-Geniès-de-Malgoirès en 1417. Pour faire vite, on pourrait dire qu'il s'agit du mot Melgoyrès bien connu et issu de l'adjectif latin *Melgoriensis*, formé avec le nom *Melgorius* et le suffixe d'appartenance

<sup>1</sup> On met entre crochets la prononciation (ici non en alphabet phonétique international mais en alphabet français). L'astérisque qui précède un mot signifie que ce mot n'est pas attesté mais reconstitué.

–ensis. Son sens serait alors « qui dépend du comté de Mauguio ». Cependant, Saint-Geniès n'est pas dépendant de Mauguio et surtout, s'opposent à cette hypothèse les formes plus anciennes comme *Medio Gontensis* de 943, *Medio Gozes* en 1119, *Medio Goto* en 1384, qui renvoient en fait au « pays des Goths » – appellation qui n'est ni rare ni surprenante. Germer-Durand en cite d'autres exemples : la Sylve-Godesque (*Silva Gotica* en 1054) de Saint-Gilles du Gard qui apparaît lui-même situé in finibus Gothiæ – c'est-à-dire aux confins de la Gothia, comme *Medio Goto* signifie « au milieu, à l'intérieur de la Gothia ». Le nom Gothia a servi aux Francs à nommer la partie du Languedoc que les Goths (en fait les Wisigoths) ont occupée du Ve au VIIIe siècle. Cette appellation s'est conservée longtemps après.

Dans la forme ancienne de 943, *Medio Gontensis*, nous trouvons, comme dans *Melgoriense*, le suffixe –ense. La forme moderne, déjà constatée en 1417, semble donc pouvoir s'expliquer par l'attraction de *Gontensis* par *Malgoyrès / Malgoirès*. Au Moyen-Âge, ce dernier mot est largement répandu par le fameux denier *Melgoyrès*, monnaie frappée par les évêques de Maguelonne et qui s'est diffusée bien au-delà des limites du comté.

### Congénies

Il en va différemment pour Congénies qu'on écrirait à tort avec un accent grave, les formes anciennes montrant clairement qu'il n'est pas un adjectif en –ense : *Congenias* en 1060 ; *Cogeniis*, en 1156 ; *Congenia* en 1384 ; *Congenies* en 1650 – toutes formes au pluriel. La forme avec accent sur le « è » de 1706 est donc une forme fautive qui s'est imposée à tort peut-être par attraction paronymique, justement, de Malgoirès. Voici d'ailleurs ce que dit le site Wikipédia du village : « On notera que si l'on doit bien prononcer "Kongénie", l'orthographe "Kongéniès" est curieusement confirmée par décret ministériel du 12 juillet 1878 malgré les vives protestations de la commune qui souhaite faire disparaître l'accent final inscrit sur l'ancienne gare PLM. La dénomination « Congéniès » que l'on entend ainsi fréquemment dans la région et qui apparaît encore souvent sur de nombreux supports officiels est une erreur de transcription administrative qui est apparue vers 1820/1830 (AD du Gard). Il faudra attendre le début des années 1960 pour que l'orthographe officielle soit rétablie en haut lieu. Ce qui n'empêcha pas l'apparition de l'accent de



la discorde” à nouveau lors de la pose des panneaux indicateurs de la déviation du CD 40 en 1994. »

On voit que nos amis de L.C.C. avaient bien raison de se poser eux-mêmes la question. Remarquons la difficulté qu’ont les autochtones à faire respecter leur authenticité : le centralisme administratif ajouté à la bêtise bureaucratique la piétinent sans ménagement !

### Concoules

Pour Concoules – *Concolas* en 1176 –, il n’y a pas de difficulté : la forme Concoules se termine étymologiquement par un « a » en occitan (*Concolas*) et un « e muet » en français – par définition atone [concoule].

Pour les curieux qu’intéresserait le sens originel de ces deux derniers noms, je précise que pour Concoules il s’agit d’un composé du mot occitan *Cònca* / *Conca* (du latin *Concha* [-ca]) au pluriel comme l’atteste la forme ancienne citée *Concolas*. Une *Cònca* est d’abord une grande coquille mais, par métaphore, le mot désigne aussi une gorge dans une vallée ou, dans une rivière, un endroit où l’au est profonde. D’où les noms des Concluses (còncas clusas) que traverse le ruisseau l’Aiguillon dans le Gard, de Conques en Aveyron, etc.

Pour Congénies, il s’agit à partir du nom d’homme gallo-romain \**Conginius* d’un ancien *Conginiæ (villa) = le domaine de Conginius* (Dauzat et Rostaing), le féminin pluriel étant mis pour représenter l’appartenance (voir par exemple Les Guibertés dans les Hautes-Alpes).

Voici donc ma réponse à la petite question que se posaient nos amis du *Lien des Chercheurs cévenols*. On voit qu’ils ne sont pas les seuls, j’espère ainsi avoir répondu également à certains lecteurs. Ils ont tout loisir de me répondre à leur tour.

Sources :

ALIBERT, Louis, *Dictionnaire occitan français*, IEO, 1966.

ASTOR, Jacques, *Dictionnaire des Noms de Familles et Noms de lieux du Midi de la France*, Éditions du Beffroi, 2002.

DAUZAT et ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 1963. Guénégaud, Reprint.

FABRE Paul, *Noms de Lieux du Languedoc, Introduction à la toponymie*, Éditions Bonneton, 1995.

GERMER-DURAND, Eugène, *Dictionnaire topographique*

du département du Gard, 1868, reprint Lacour, Nîmes, 1988.

MISTRAL, Frédéric, *Lou Trésor dóu Felibrige*, Édusud, 1983.

### Sur les Barjac de Rohegude : (articles de Claude-Jean Girard)

Jean-Bernard Elzière nous signale qu’il a de nombreuses remarques à faire sur ces deux articles. Ses remarques, compléments et corrections seront publiés dans un prochain numéro.

### EXPOSITION :

### Chantier d’archives, Archives en chantier - 9 septembre 2011-30 mars 2012 archives départementales de l’Ardèche

Inaugurée à l’occasion de la réouverture du bâtiment agrandi et rénové des Archives départementales l’exposition *Chantier d’archives, Archives en chantier* offre un itinéraire en deux parties : *Chantier d’archives* raconte l’histoire du bâtiment, des femmes et des hommes qui ont participé à son édification, son extension et sa rénovation. *Archives enchautier* invite à la découverte des différentes facettes du métier d’archiviste. Hier, aujourd’hui et demain, les archivistes collectent, classent, conservent et communiquent.

Un parcours à hauteur d’enfants est proposé pour découvrir le bâtiment d’Archives et ses métiers tout en s’amusant...

Une visite guidée de cette exposition est proposée les 1ers et 3èmes mercredi de chaque mois à 14h00 aux Archives départementales, Place André Malraux à Privas. Les visites durent environ 90 minutes et une inscription est nécessaire.

Renseignements et inscriptions au 04.75.66.98.00.

Corinne PORTE

Directrice des Archives départementales de l’Ardèche, Place André-Malraux

07000 PRIVAS

Tél. : 04.75.66.98.00 [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

# Compte-rendu de colloques

« 4<sup>e</sup> rencontres de la Regordane, Histoire, paysages, itinérances », 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Saint-Gilles (Gard)

Marie-Lucy Dumas

La voie, ou le chemin de Regordane relie Saint-Gilles au Puy en Velay ; il, elle traverse de ce fait une partie des Cévennes, entre Alès et Villefort. Ce colloque réunissait des chercheurs, archéologues et universitaires sous la présidence de Jean-Pierre Olivier président de l'association « Voie Regordane » et de Pierre Rouillard directeur de recherches au CNRS. Sans entrer dans les détails du programme, j'ai particulièrement relevé une intervention qui intéresse notre région.

Martin de Framont, directeur des archives départementales de Haute-Loire, a présenté un tableau des liens millénaires entre Le Puy-en-Velay et Saint-Gilles, pour lesquels il note 150 années plus intenses, entre 1150 et 1300. Ce n'est pas un itinéraire naturel comme celui des drailles, c'est une route qui répond à d'autres nécessités que celles des besoins locaux. Mais la conjonction des deux pèlerinages du Puy et de Saint-Gilles n'est pas suffisante pour expliquer la fréquentation de la Regordane.

Il pense qu'il y a eu un « coup de pouce » de Raimon de Saint Gilles qui devient maître de tout le Midi en 30 ans. Très dévot à Saint Robert fondateur de l'ordre de la Chaise Dieu, dont les relations entre les prieurés passent par la Regordane, Raimon de Saint-Gilles a rassemblé les puissants seigneurs de cette zone et les a amené à faire la guerre contre les Sarrazins en Espagne, puis la 1<sup>ère</sup> croisade dont il est un des chefs. Ses héritiers Bertrand de Toulouse et Raimon se heurtent à l'abbaye de Saint-Gilles quand ils veulent faire de Saint-Gilles leur capitale, car cela mangerait les bénéfices du pèlerinage.

Un nouveau venu, le royaume de France, emprunte la Regordane devenue un temps « lo camin francès » qui fait communiquer Paris à Rome du temps où la voie du Rhône se trouve sous la domination du saint Empire romain germanique. Cet itinéraire est célébré par des écrits en français au XII<sup>e</sup> siècle (tel Guillaume d'Orange), ils ne mentionnent jamais les Raimondins, mais établissent bien que désormais le roi de France établit des relations directes avec les évêques d'Uzès et de Nîmes par dessus la tête de leur suzerain toulousain.

Qui a financé la route ? Les corvées paysannes ne peuvent être mises en place que par les pouvoirs seigneuriaux locaux qui y trouvent un intérêt en levant des péages. Un de ces locaux, le seigneur d'Anduze (qui domine la route depuis Vézénobres à Luc) n'est pas très fidèle aux raimondins et a des relations compliquées avec les évêques du Puy et d'Uzès.

En 1308, tout cela est terminé par la rupture de l'alliance entre le pape et le roi de France (gifle d'Agnani). Le roi de France est maître de la voie du Rhône. La Regordane dépérit.

Pierre-Gilles Girault, fils de Marcel Girault travaille sur l'iconographie de Saint Gilles et a montré son rayonnement international : Pologne, Hongrie, Allemagne, Normandie, Angleterre. St Gilles a été la tête de pont de la réforme grégorienne en France. Mettre ses pas dans ceux de St Gilles sur la Regordane a été une des motivations des pèlerins.

La recherche archéologique sur l'abbatiale, menée par l'université de Provence et celle de Stuttgart, montre que crypte et église ont été construits en même temps selon un plan, mais sont placés sur une église plus ancienne. Des fouilles sont menées sur l'emplacement de l'ancien cloître. A son époque, cette abbaye était aussi grande que celle de Santiago de Compostella ou celle de Canterbury. Un des plus importants édifices romans du sud de la France, digne d'un des plus grands pèlerinages.

Les actes de ce colloque paraîtront. Prendre contact avec l'association La Voie Regordane, Office de Tourisme, place de l'Hôtel de Ville 30100 Alès, tél 04 66 56 32 15 ; courriel : [regordane@live.fr](mailto:regordane@live.fr) ; site internet : [www.voie-regordane.com](http://www.voie-regordane.com)

**Premières rencontres autour de l'histoire locale les 8 et 9 octobre 2011 dans les salles du Château-Mairie de Barjac**, sous la présidence de Michel Vovelle, historien de la Révolution Française.

Jean-Gabriel Pieters

À la suite d'un passionnant échange avec Pierre Chante - le maire de Rochegude qui nous accueillit le 25 août dernier à l'occasion de l'Assemblée générale de LCC- , le Groupe de Recherches sur l'histoire de la Commune de Rochegude a eu la gentillesse de m'inviter à une rencontre organisée par « Barjac Histoire Locale », avec l'aide technique et financière de la commune et du Conseil général du Gard. Le but avoué de cette manifestation était de « favoriser une meilleure connaissance mutuelle des participants et un élargissement des publics intéressés ; de permettre de présenter les recherches en cours, d'améliorer le contenu des publications et surtout d'ÉCHANGER ». Il s'agissait aussi d'intégrer la participation d'écrivains-historiens, en mettant à leur disposition un stand permettant la vente de leurs ouvrages. Un spectacle en soirée clôturait le programme du samedi.

Il apparaît que tout concourut à la pleine réussite de ces deux journées : l'architecture du château des Grimoard du Roure... la ruche bourdonnante du foisonnant public attiré par les nombreux exposants... la haute qualité des conférences prononcées dans une

somptueuse salle voûtée en berceau relookée en salle de cinéma... la convivialité des cinq tables rondes sous l'œil bienveillant de Michel Vovelle et de chercheurs chevronnés... l'ambiance des repas pris sur place dans un grand salon du XVIII<sup>e</sup> siècle... Toutefois, rien n'aurait été possible sans la forte motivation et la capacité de communication des magistrats municipaux et celle de l'archiviste-animateur et régulateur, notre adhérent et ami Laurent Delauzun. On retiendra que Révolution oblige, l'apanage d'une seule famille soit à présent devenu le lieu d'exercice de trente-cinq activités citoyennes.

J'ai croisé en ces lieux moult adhérents du L.C.C. et bien des figures familières d'autres associations, venues exposer ou assister à la conférence de Michel Riou sur « Jalès, de la rumeur à le mémoire... » à celle de Pierre-A. Clément sur « Les chemins à travers les âges » (avec projections)... à celle de Frédéric Salle sur la « Castellologie » (idem). Quant aux tables rondes, elles avaient notamment pour thème les Conseils politiques, les Compoix, les Tuchins et les Anglais - autant de sujets de recherches fort prisés des chercheurs locaux, qui ne manquèrent pas d'y intervenir utilement. Quant aux associations exposantes, nombre d'entre elles étaient membres de la Fédération Archéologique et Historique du Gard (qui en regroupait 30 en avril 2011).

Tout ce qu'organise Barjac semble béni des dieux ! Souhaitons un bel avenir à cette nouvelle manifestation, que j'ai ressentie comme une belle fête en l'honneur de tous ceux qui oeuvrent pour faire connaître notre environnement ou publier le fruit de leurs travaux, et surtout PARTAGER afin d'accéder à une connaissance plus approfondie de notre histoire régionale, démarche que Michel Vovelle appelait de tous ses vœux pour garantir avec plus d'intégrité notre mémoire nationale.

## A lire ou à consulter

**Vivre à La Roque-sur-Cèze, entre Cévennes et Provence, au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Monique Frach Desciaux. 2011.** En 2001 a été découvert un lot important de manuscrits, échappés sans doute à l'autodafé révolutionnaire de 1793. A cela se sont ajoutées les archives privées de trois familles du village ainsi que plusieurs livres de raison tenus au XVIII<sup>e</sup> siècle. A partir de cette importante documentation inédite mais aussi des archives municipales et départementales non exploitées jusqu'alors, Monique Frach a pu reconstituer la vie au village entre un des épisodes de la guerre des camisards en 1703 et l'année du Concordat en 1801 - 1801 qui fut aussi l'année du gel des mûriers et de la ruine les habitants... Grâce à cette précieuse documentation, *Le Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C. n° 168*

les cinquante familles du village nous sont bien connues : emplacement de leur maison à l'intérieur des remparts - « *le fort* » -, dans « *la bourgade* » attenante ou « *hors les murs* », surface de leur logis, étendue de leurs terres, cultures privilégiées, mais aussi alliances

matrimoniales, naissance de nombreux enfants, deuils, noyades, querelles entre voisins, amours contrariées... Ce village si admiré existait déjà au XII<sup>e</sup> siècle, sa chapelle romane en fait foi. Inscrit à l'inventaire des sites depuis 1958, soigneusement protégé et restauré, il fait partie de la très sélective liste des « *plus beaux villages de France* ». Cependant, son histoire était mal connue. Cet ouvrage vient donc combler une lacune et répondre à l'attente des curieux d'histoire comme des amoureux de La Roque. Mais bien au-delà de ce petit village cette étude dévoile ce que fut la vie sous l'Ancien Régime dans toute cette partie des États de Languedoc : le vaste diocèse d'Uzès, entre Cévennes et Provence...

De surcroît, l'auteure a voulu donner une iconographie qui soit digne des lieux et à la hauteur de son effort de recherche. Pour cela, elle a su émailler son texte de reproductions de documents d'époque tirés de ses propres archives mais aussi des archives départementales : contrats, testaments, lettres, livres de raisons, compoix, cartes mais aussi gravures, peintures, toiles de Jouy, meubles du XVIII<sup>e</sup>, etc. S'y ajoutent deux magnifiques cahiers couleurs de photos du village tel qu'il est encore de nos jours. Native de La Roque, descendante d'une de ces familles qui s'y sont enracinées depuis des siècles, Monique Frach en connaît presque tous les secrets. Professeure de lettres, elle porte sur les textes un regard sensible mais objectif qui, avec un talent affirmé de conteuse, lui permet de ressusciter la vie quotidienne de ce village au cours de ce siècle charnière que fut le « *beau XVIII<sup>e</sup> siècle* ».

Hervé Abrieu

En vente en librairie : 29,00 €. Ou chez l'auteur, Monique Frach, 2 rue du Petit Saint-Jean 34000 Montpellier, frais d'expédition compris : 35 €.







Paul Mazière présente les nouveaux statuts, sous la présidence de P.A. Clément



Deux vues de l'assistance

Louis Raymond retrace l'histoire des réunions de travail depuis Potelières



Marie-Lucy Dumas offre le cadeau du nouveau conseil d'administration à Pierre A. Clément



Martine et François Ancelin et leur petit cadeau